

PERSPECTIVES CSN

Le magazine
de la Confédération
des syndicats
nationaux

janvier
2014

numéro 44

MONTRÉAL

ÉCOLES MOISIES

ET SI ON AVANÇAIT
LE DEVOIR DE LE DIRE ET D'AGIR

ENVIRONNEMENT
L'HEURE DES CHOIX



« LIBÂRTÉ » OU LIBERTÉ ?

Le 10 décembre, la CSN a souligné l'apport inestimable à nos sociétés de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui fêtait son 65^e anniversaire cette même journée. Cet événement permet de réhabiliter le concept de « liberté » qui a perdu de son sens, détourné par les haut-parleurs de la droite qui n'ont cessé de la réduire à une « libârté ». Une liberté qui serait menacée par les syndicats en ce que les droits collectifs heurteraient, selon eux, les droits des individus pris isolément de vivre comme ils l'entendent.

Il n'y a pourtant aucune contradiction entre les droits collectifs et individuels, au contraire. Lors de cette journée, le philosophe et professeur Christian Nadeau a bien expliqué que le concept de liberté est profondément lié à celui d'égalité. Car l'égalité des individus au sein d'une société réfère aux moyens dont ils disposent pour la réaliser pleinement. Parlez-en aux travailleurs de Celanese à Drummondville qui ont vu leur employeur voler des millions dans leur caisse de retraite de 1991 à 1997!

Ces ouvriers ont pu compter sur la force collective que représente leur syndicat affilié à la CSN pour récupérer leur dû. Douze ans après le dépôt de la poursuite de la CSN, en décembre, une entente historique a été conclue avec Celanese pour qu'elle restitue quelque 20 millions de dollars. Les 130 membres de la CSN ne sont pas les seuls à en bénéficier. Cette bataille juridique profitera aussi à 1400 ex-travailleurs de cette multinationale partout au Canada. Certes, ils ne seront jamais aussi « égaux » que leurs patrons, mais ils deviendront un peu plus libres de leurs choix et ils pourront mieux profiter de la vie.

Une liberté à chérir

Il n'existe pas une femme ou un homme libre devant lui-même qui, lorsqu'il rentre à la maison le soir, pourrait prétendre à la liberté de parole et de pensée et compter sur des conditions socio-économiques favorables s'il n'existait pas ce droit de s'organiser collectivement, dans un syndicat par exemple. Ce droit vient nourrir



PAUL LABELLE

LE MOT du président

JACQUES LÉTOURNEAU

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

les droits individuels qui, autrement, fondraient comme neige au soleil, sans véritable moyen de les protéger et encore moins de les améliorer.

Les travailleuses du CRDITED à Montréal en savent aussi quelque chose. Le 31 mars 2011, elles ont été sauvagement congédiées. Pensez-vous qu'elles pouvaient faire valoir leurs « droits individuels » dans notre société marchande, sans travail ni salaire, à l'exception des prestations du Fonds de défense professionnelle de la CSN? Leur détermination, leur courage et la solidarité de notre mouvement ont eu raison de l'entêtement patronal. Elles viennent d'obtenir réintégration et indemnités. Une fois de

plus, le droit collectif est venu servir le droit individuel. Ces femmes vivront, elles aussi, un peu plus librement, tout comme les salarié-es de Couche-Tard, d'ailleurs, qui ont remporté une victoire majeure lorsqu'une convention collective a été conclue avec leur employeur.

C'est à tout cela que s'attaquent les conservateurs, à Ottawa, lorsqu'ils disent qu'il n'est plus nécessaire aujourd'hui de s'organiser collectivement, que les syndicats briment les droits individuels. Ce faisant, ils les dénigrent. Les syndicats sont pourtant les seuls à créer un rapport de force permettant d'améliorer les conditions de travail et de vie dans notre société. Avec toutes les lois antisyndicales qu'ils veulent adopter, les conservateurs nient fondamentalement le droit des individus à vivre librement.

Celui qui ne peut compter sur un régime complémentaire de retraite, et qui subsiste avec ce qu'offrent les régimes publics, n'est pas vraiment libre. Celle qui n'a aucun régime d'assurance pour couvrir les besoins de sa famille ne l'est pas non plus. Ils sont moins égaux devant la vie que ceux qui président et dirigent.

Les libertés individuelles s'expriment nécessairement dans des rapports collectifs organisés. Au fond, sous couvert de les défendre, c'est à ces libertés que la droite s'en prend. Par notre action collective, c'est aussi cette liberté que nous défendons et chérissons. ■

Perspectives CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux.

514 598-2131

Publié quatre fois par année, il est tiré à 28 000 exemplaires et distribué gratuitement à tous les syndicats de la CSN.

Coordination

Louis-Serge Houle
louis-serge.houle@csn.qc.ca

Adjointe à la coordination

Lyne Beaulieu

Rédaction

Micheline Boucher, Gabrielle Brassard-Lecours, Judith Carroll, Sophie Chartier, Roger Deslauriers, Sophie Fontaine-Bégin, François Forget, Ariane Gagné, Nathalie Guay, Denis Guénette, Louis-Serge Houle, Thierry Larivière, Benoit Laurin, Philippe Leclerc, Philippe Morin, Dominique Peschard, Jan Frans Ricard, Michel Rioux, Constance Roussy, Mathieu St-Onge, Annie Venne

Correction d'épreuves

Lyne Beaulieu, Claire Trenchia

Conception graphique

Philippe Brochard

Couverture

Raynald Leblanc

Photographie

Benoit Aubry, Clément Allard, Normand Blouin, Alain Chagnon, Philippe De Poulpique, Darryl Dick, Michel Giroux, Guldammer, Paul Labelle, Louise Leblanc, Raynald Leblanc, Jeannot Lévesque, Krystian Maj, Spyke Mafford, Pierre Roussel, Patrick Woodbury

Illustration

Sophie Casson, Luc Melanson, Alain Reno, Benoit Tardif

Iconographie d'archives

Yves Lacroix

Impression

Accent Impression

Distribution

Module de distribution de la CSN

Pour modifier le nombre

d'exemplaires reçus

514 598-2233

ISSN : 1705-6527

Dépôt légal - BANO, 2014

Dépôt légal - BAC, 2014

Envoi de poste publication
n° de convention : 40064900

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :
CSN, 1601, ave. De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5





RAYNALD LEBLANC

10 DOSSIER – **ÉCOLES MOISIES**

À Montréal, près de 200 écoles ont un problème de salubrité: enfants et personnel malades, fermetures, relocalisations, démolitions...



PATRICK WOODBURY

CHRONIQUES

- 30 **JEUNES**
Disparités bien réelles
- 31 **DROIT DU TRAVAIL**
Négociation et bonne foi
- 32 **SANTÉ ET SÉCURITÉ**
TMS: Des conditions à changer
- 33 **INTERNATIONAL**
Une agence québécoise de solidarité?
- 34 **HISTOIRE**
La Déclaration universelle des droits de l'homme à 65 ans

04
ET SI ON AVANÇAIT
LE DEVOIR DE LE DIRE
ET D'AGIR

06
ENVIRONNEMENT
L'HEURE DES CHOIX

16
SANTÉ-SÉCURITÉ
NE LAISSONS TOMBER
PERSONNE

17
FÉDÉRATION
DU COMMERCE
75 ANS AU FRONT

18
SECTEUR PUBLIC
LE DÉFI DE L'EMBAUCHE

20
RASSEMBLEMENT
DES FEMMES
POUR UN AVENIR
MEILLEUR

21
MÉDECINE À DOMICILE
UN RÉSEAU
À DÉVELOPPER

22
CULTURE
PRIX PIERRE-
VADEBONCOEUR 2013

23
INDUSTRIE
FORESTIÈRE
QUI PROFITERA DU
NOUVEAU DÉPART?

NOUVELLES DU FRONT

24
Couche-Tard
SE SYNDIQUER,
QU'OSSA ÇA DONNE?



MICHEL GROUX

26
Fer et Titane
de Sorel-Tracy
UNE BONNE ENTENTE

27
Travail décent
PRÉCARITÉ, PAUVRETÉ,
INIQUITÉ

28
En bref



JEANNOT LÉVESQUE



NORMAND BLOUIN

ET SI ON AVANÇAIT LE DEVOIR DE LE DIRE ET D'AGIR

Le discours de la droite se répand, toujours, menaçant des acquis chers aux Québécois. Voulant faire bonne mesure, il écorche au passage les groupes progressistes en tentant de discréditer leur action pour promouvoir ses politiques d'austérité. Pas question de laisser faire, a estimé la CSN qui a voulu puiser dans ses membres et la population pour relancer le progrès social.

PAR DENIS GUÉNETTE

Pour contrer ce discours, élargir le débat et trouver des solutions originales, la CSN a choisi de consulter, d'être à l'écoute de ses membres et de la population, en menant au cours de l'automne, une vaste campagne dans toutes les régions du Québec sur le thème *Si on avançait, le progrès social dépend de nous*.

Cette tournée aura permis à des centaines de militantes et de militants de se faire entendre, de s'exprimer librement sur les grands enjeux pour contrer le discours de la droite, un discours qui menace plus que jamais les acquis sociaux.

Par des rencontres dans les syndicats, en petits groupes ou en assemblées publiques, des syndiqués, comme Mario Pellerin, président du Syndicat des travailleuses et des travailleurs d'Emballages Mitchel-Lincoln, à Drummondville, sont venus témoigner de

leur appui à cette démarche de consultation. « Cette tournée est très importante, pour montrer au monde qu'on a un rôle à jouer comme individu. On a le droit de s'exprimer, on a le droit de voter, on a un pouvoir. Pourquoi un travailleur d'usine ne pourrait-il pas s'exprimer, alors que les propriétaires d'entreprise ne se gênent pas pour le faire? Chaque personne sème une graine et elle se multiplie. »

Pour Liette Moreault, ex-enseignante du primaire rencontrée à Trois-Rivières, la tournée CSN arrive à point nommé. « Une activité comme ce soir est importante, c'est une excellente idée de relancer le débat sur le rôle social des syndicats. Le syndicat est devenu, pour plusieurs, comme une police d'assurance où on protège les droits individuels. Il faut aussi s'occuper des droits collectifs. Les acquis sont fragiles et fragilisés à tout bout de champ. »

Renouveler le syndicalisme ?

Dans la région du Cœur-du-Québec, plusieurs s'inquiètent d'une « démobilitation » qui menace les progrès sociaux réalisés par le mouvement syndical. Jean-François Aubin, responsable d'un organisme communautaire de la Mauricie, appuie sans réserve la démarche de la CSN. « Quand on parle de



PATRICK WOODBURY



JEANNOT LEVESQUE



PATRICK WOODBURY



RAYNALD LEBLANC

À l'automne, la CSN a mené une vaste campagne de consultations aux quatre coins du Québec afin de prendre le pouls de ses militantes, de ses militants ainsi que des citoyens pour relancer le progrès social. **1.** Le 24 octobre à Montréal; **2.** Le 11 novembre à Gatineau; **3.** Le 2 octobre à Saguenay; **4.** Le 25 novembre à Maniwaki; **5.** Le 27 novembre à Montréal.

services publics et de développement économique, on parle de choses qui touchent tout le monde et ça aide à la mobilisation.»

Selon Pierre Patry, trésorier de la CSN, le mouvement syndical n'est pas à l'abri de la démobilisation qui traverse notre société. Raison de plus, selon lui, pour «renouveler notre syndicalisme, en faire un chantier permanent. Surtout qu'on assiste à un renouvellement de la main-d'œuvre dans les milieux de travail. Il faut transmettre l'histoire, il ne faut pas perdre les jeunes, il faut parler de leur réalité. Dans le système d'éducation actuel, on n'enseigne pas les réalisations du mouvement syndical. On a oublié que l'assurance maladie, l'équité salariale, la politique familiale et le réseau des CPE n'auraient jamais vu le jour sans les pressions du mouvement syndical. Notre système d'éducation est de plus en plus utilitariste, on est plus éduqués, mais moins politisés.»

Paul Lavergne, président du Conseil central du Cœur-du-Québec (CSN), ne croit pas que les jeunes actuels soient individualistes. À ses yeux, ils sont plutôt autonomistes. «En fait, on leur a bien fait comprendre qu'ils sont bons, qu'ils sont capables seuls et ils ont acheté ce discours. Aujourd'hui, ils sont convaincus qu'ils n'ont besoin de personne. Dans leur for intérieur, ils pensent qu'ils peuvent négocier seuls leurs conditions de travail, il nous revient de leur démontrer qu'on est plus forts ensemble.»

Et la politique ?

Depuis le début de la campagne *Et si on avançait*, l'équipe de Paul Lavergne a tenu 40 rencontres auprès des syndicats et de la population de la région. «On s'est rendu compte que les gens adorent discuter d'économie, de démocratie, de fiscalité et de services publics. Ils nous invitent à y retourner», a-t-il mentionné. Il est formel : «Il ne faut jamais arrêter de parler de politique. Cette

campagne remet sur le tapis des sujets qu'on a tendance à oublier. Le désabusement vient du manque de connaissances. Si tu maîtrises mal les sujets politiques de l'heure, c'est difficile d'en jaser dans ton milieu de travail, avec tes amis, alors tu aimes mieux laisser tomber.»

En tournée à Drummondville, Denise Boucher, vice-présidente de la CSN, a repris le bâton du pèlerin. «Il faut savoir qu'au Québec, la création d'une classe moyenne coïncide avec l'arrivée de la syndicalisation. Le partage de la richesse, tel qu'on l'a connu au Québec, c'est grâce à la syndicalisation. On n'est pas des empêcheurs de profits, mais des redistributeurs de la richesse», dit-elle.

Selon elle : «Les inégalités augmentent là où le taux de syndicalisation recule. On

l'a vu aux États-Unis. Les républicains sont allés jouer dans les lois du travail, ce qui a affaibli les travailleurs. Aux États-Unis, les meilleures années concernant l'équité sociale, c'était autour des années 1970, lorsque le taux de syndicalisation atteignait 40 %. Il est rendu à 13 % et les inégalités n'ont cessé d'augmenter. Ça nous donne une idée de ce qui nous menace.

«Au Québec, la droite et ses multiples lobbyistes sont de plus en plus organisés. La droite ne veut pas d'embûches et son principal écueil, ce sont les associations syndicales. C'est pour ça qu'elle cherche à les éliminer le plus rapidement possible. Avec le gouvernement Harper et ses lois qui visent à affaiblir les syndicats, ils ont un bon allié.» ■

DES ÉCHANGES FRUCTUEUX SUR LA CÔTE-NORD

«**N**os membres ne sont pas seulement des travailleurs et des travailleuses, ils sont aussi des citoyens qui font face aux enjeux de société; ils ont des choses à dire et nous sommes venus les entendre», déclare Jean Lacharité, vice-président de la CSN.

En octobre, il a parcouru l'est du Québec, à l'écoute de ses membres, des groupes populaires et de la population. Son périple l'a conduit dans quatre municipalités de la Côte-Nord : Les Bergeronnes, Baie-Comeau, Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre. En assemblée publique, entouré de conférenciers issus de tous les milieux, il est venu alimenter le débat public sur les principaux enjeux de cette campagne d'idées : démocratie, participation citoyenne, sécurité du revenu, développement économique durable, fiscalité et maintien des services publics.

Des enjeux qui touchent cette région côtière de 1200 kilomètres, différente, prospère, mais qui connaît elle aussi son lot de difficultés. À l'approche des élections municipales, des rumeurs d'un scrutin provincial et d'élections fédérales, dans deux ans, le moment était bien choisi pour interpellier les élu-es. «Il faut remettre à l'ordre du jour les enjeux qui nous concernent, questionner les candidats, leur demander s'ils sont d'accord avec nos propositions», dit Jean Lacharité.

Un lien rompu

Mais comment oublier que les élus font face aujourd'hui à une crise de confiance sans précédent au Québec? Collusion, corruption, malversation, les citoyennes et les citoyens se méfient plus que jamais de leurs élus. «Le lien de confiance est rompu avec la population,



RAYNALD LEBLANC



JEANNOT LÉVESQUE

Les principaux enjeux débattus ont été la démocratie, la participation citoyenne, la sécurité du revenu, le développement économique durable, la fiscalité et le maintien des services publics. **6.** Le 26 novembre à Longueuil; **7.** Le 22 octobre à Alma.

on s'en rend compte et ça n'a pas de foutu bon sens», selon Marjolain Dufour, député péquiste de René-Lévesque.

Rétablir la confiance, ce ne sera pas chose facile estime Stéphanie Prévost, directrice générale de la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles. Pourtant, « nous n'avons pas le choix, une société qui n'a plus confiance dans ses dirigeants est une société bloquée, qui n'avance plus ».

Elle a vécu de près les déchirements entourant la création d'une mine d'apatite à Sept-Îles. Ce projet de Mines Arnaud divise profondément la population depuis trois ans. « Il faut améliorer les mécanismes de participation citoyenne, apprendre à se parler, car le développement minier va nous apporter d'autres projets qui risquent de provoquer d'autres querelles. »

La relative prospérité de la Côte-Nord ne saurait faire oublier la fragilité de l'industrie minière et la nécessité d'une politique de développement économique durable, comme l'exige la CSN. Une politique qui favorise la 2^e et 3^e transformation des matières premières. Serge Lévesque, ex-maire de Sept-Îles, appuie la démarche CSN en ce domaine. « Nous

devons aller au-delà de l'extraction de nos ressources naturelles », dit-il.

Pour Jean Lacharité, il est temps de civiliser les minières. « Elles doivent payer leur juste part des redevances et se comporter autrement. De 2002 à 2008, 14 entreprises n'ont versé aucun droit minier à l'État québécois. Pourquoi le gouvernement n'exige-t-il pas qu'elles fassent de la 2^e et 3^e transformation ? Depuis 10 ans, on a perdu 160 000 emplois manufacturiers au Québec. Il faut arrêter cette saignée-là. » Et c'est sans compter la menace qui pèse sur l'aluminerie Alcoa, à Baie-Comeau, en l'absence de la modernisation pourtant annoncée.

Disparité des conditions

Sur la Côte-Nord, l'extraction des ressources naturelles et les développements hydro-électriques ont fait gonfler les salaires, créant une pénurie de main-d'œuvre dans les secteurs de la restauration, des services et dans plusieurs PME, qui ont du mal à attirer et à retenir les travailleuses et les travailleurs. Dans la région de Sept-Îles, le coût de la vie pèse lourd sur les petits salariés. Comme l'explique Michel Savard, de la Table des

groupes populaires de Baie-Comeau: « Ici, une personne qui travaille pendant 40 heures au salaire minimum demeure quand même sous le seuil de faible revenu. Il faut augmenter le salaire minimum pour assurer un revenu décent, surtout chez nous. »

Après des années de vaches maigres, les employé-es du secteur public de la Côte-Nord réclament une reconnaissance salariale. Jean-Pierre Porlier, président du syndicat du personnel de soutien du cégep de Sept-Îles, rappelle que « la rémunération des employés de l'État accuse un retard très important. Ils gagnent de 15 à 20 % de moins que leurs homologues syndiqués du privé, pour des emplois comparables. » Dans ce contexte, comment attirer ou retenir les employés de l'État ?

La fiscalité a aussi été au cœur des débats de la tournée CSN sur la Côte-Nord. Tout le monde, sauf les plus fortunés, réclame une vraie réforme, qui mettra fin à l'évitement fiscal. Comme l'explique Eve-Lyne Couturier, chercheuse à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques: « Contrairement à l'évasion fiscale, l'évitement fiscal se fait en toute légalité, mais il n'en est pas moins immoral. Les gens qui ont beaucoup d'argent, les individus ou les compagnies, embauchent des spécialistes pour sauver de l'argent. La taxation des entreprises n'est pas acceptable et les nantis s'en sortent très bien. »

Et que dire de l'obsession du déficit zéro, chère au gouvernement Marois ? Une absurdité répond Eve-Lyne Couturier. « Les chercheurs le reconnaissent maintenant, les organismes comme l'OCDE, le FMI ou la Banque mondiale savent aujourd'hui que l'atteinte du déficit zéro, en freinant les dépenses publiques, c'est une erreur. Ça freine la possibilité de reprise économique et ça crée une stagnation économique. Ça crée plus de problèmes que ça en règle. » ■

LANAUDIÈRE

UNE EXPÉRIENCE « EXTRAORDINAIRE »

Dans Lanaudière, la tournée *Et si on avançait* a permis de rencontrer au-delà de 600 membres, au total une soixantaine de syndicats de tous les secteurs.

Une expérience « extraordinaire » selon la présidente du Conseil central de Lanaudière (CSN), Francine Ranger. « Jamais nous n'avions eu pareil contact avec nos membres. En petits groupes de 20 à 60 personnes, nous avons pu discuter de tout, ouvertement et sans retenue. »

Ces échanges ont été rendus possibles grâce à la collaboration des conseillères et des conseillers de toutes les fédérations de la région. « On veut maintenant se créer une plate-forme de revendications et entreprendre des débats dans les sept circonscriptions provinciales de Lanaudière en vue des prochaines élections. Nous allons intervenir auprès des candidates et des candidats avant et après les élections. »

STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE

L'HEURE DES CHOIX

Dans un contexte d'urgence écologique comme celui qui prévaut, nous devons nous sentir particulièrement interpellés par les enjeux énergétiques, car il s'agit de questions fondamentales touchant nos choix collectifs en développement économique, social et territorial.

PAR **JAN FRANS RICARD**

Au cœur des préoccupations, on retrouve la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), dont les objectifs formulés par les conventions internationales et diverses politiques gouvernementales sont loin d'être atteints. Fidèles à la position de la CSN adoptée depuis les débuts de Kyoto, nous devons soutenir l'idée de la primauté de cet objectif dans les actions du gouvernement, tout en insistant sur le caractère radical des changements qui devront être apportés pour espérer nous approcher de la nouvelle cible qu'il a établie, soit une réduction de 25 % d'ici 2020.

Ainsi, les actions doivent être réfléchies en fonction de la recherche d'une meilleure efficacité et d'une plus grande indépendance énergétiques. Il revient donc au gouvernement de favoriser le développement des filières d'énergie propre. Leur importance stratégique, notamment pour le cas de l'hydroélectricité, justifie à elle seule cette intervention de l'État.

Pour l'éolien, le gouvernement doit en assurer une gestion publique et plus ordonnée. Afin qu'une politique énergétique soit porteuse d'avenir pour le Québec, elle devra nécessairement établir des liens entre les filières énergétiques que nous souhaitons développer et notre secteur manufacturier, et entre les différentes régions. Seule une vision qui permet un arrimage entre ces dimensions pourra concourir à un développement durable du Québec.

Politique énergétique et emplois

La viabilité des projets pouvant être mis en œuvre dans le cadre d'une telle politique repose en grande partie sur les retombées en matière d'emplois et de stimulation du tissu industriel du Québec ainsi que sur la santé économique globale qu'ils vont générer (transformation, redevances, etc.). L'électrification des transports (monorail électrique,



DARRYL DYCK / LA PRESSE CANADIENNE

Le projet de TransCanada, qui souhaite construire un port pétrolier à Cacouna pour y exporter le pétrole albertain acheminé par pipeline, menacerait la pouponnière des bélugas du Saint-Laurent.

transport collectif municipal, voitures individuelles), avenue appuyée par la CSN, va précisément dans ce sens. Mais le développement des nouvelles filières énergétiques doit aussi s'accompagner de programmes de formation (technique, spécialisée, continue) et d'investissements en recherche et développement.

Deux autres dimensions s'avèrent incontournables dans une politique énergétique durable : une vision du développement nordique et une place privilégiée pour les communautés autochtones.

La filière des hydrocarbures est de loin celle qui présente le plus grand dilemme. Alors que certains y voient des opportunités de croissance économique, de création d'emplois et d'indépendance énergétique, d'autres évoquent les catastrophes environnementales, le réchauffement climatique et toutes les dérives que cela entraîne. C'est pourquoi il est impératif que le gouvernement prévoie d'abord de mener toutes les études pertinentes avant de prendre une

décision concernant l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz de schiste.

Les moratoires exigés pour l'île d'Anticosti, le golfe Saint-Laurent et la Gaspésie et l'inversion de la ligne 9B d'Enbridge ne sont pas des facéties. Ils sont un rempart pour nous assurer que le développement de cette filière, le cas échéant, ne puisse se faire que dans l'intérêt de la population québécoise et le respect de l'environnement.

Discuter de politique énergétique et de développement en vue de faire du Québec un pays plus vert, un pays d'innovations qui assure sa prospérité par sa spécialisation dans des filières d'énergie propre ne peut se faire sans répondre d'abord à une question fondamentale : Le gouvernement sera-t-il en mesure de réaliser ces projets avec un budget marqué par des objectifs d'austérité financière ? C'est aussi une question de volonté politique. Si l'amorce des consultations publiques sur la stratégie énergétique est une réponse à cette question, elle n'est que partielle et demeure insuffisante. ■

UNE PLANÈTE SOUS RESPIRATEUR

Aux athées du changement climatique, aux climato-sceptiques, à ceux qui tentaient d'être des plus persuasifs pour dire oh ! combien la terre tourne rond, le GIEC vient de répondre en ne laissant place à aucune interprétation.

PAR JUDITH CARROLL

« **L**e réchauffement du système climatique est sans équivoque et, depuis 1950, on observe dans ce système de nombreux changements sans précédent à une échelle temporelle allant de quelques décennies à plusieurs millénaires », tranche net le rapport 2013 du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC).

Et qui doit battre sa coulpe ? L'Homme qui en est la cause principale, à ne plus en douter. Les successions d'ouragans, de typhons, d'inondations, de sécheresses et d'incendies ne sont qu'un prélude à ce qui pourrait survenir encore si un changement de cap n'est pas imposé rapidement. La terre se réchauffe, mais il ne faudrait pas y voir une promesse d'étés plus longs, mais plutôt un avenir pavé de conséquences insoupçonnées et graves.

En effet, le dernier rapport du GIEC est accablant. Une fois de plus, les scientifiques du monde entier confirment qu'il y a de moins en moins d'espoir d'éviter une élévation de température à la surface du globe.

Nous serions ainsi fatalement engagés dans le changement climatique, et ce, même si nos émissions de gaz carbonique s'arrêtaient soudainement.

Effets perceptibles

Le GIEC constate une accélération de la fonte des glaciers. À titre d'exemple, la banquise arctique aurait perdu de 9,4 à 13,6 % de sa surface depuis 1979, les glaciers de montagne se seraient délestés de 275 milliards de tonnes de glace (Gt) entre 1993 et 2009, et la calotte du Groenland, qui se trouvait amputée de 34 Gt de glace par an en moyenne au cours de la période 1992-2001, l'aurait été de 215 Gt annuellement depuis 2002.

Cette fonte des neiges et des glaces n'est pas sans conséquence sur le niveau de la mer. Ainsi, s'il était plus haut de 1,7 mm en moyenne par an entre 1901 et 2010, il a augmenté de 3,2 mm par an depuis 1993 et pourrait bien poursuivre cette ascension, conduisant à un relèvement du niveau de la mer de 25 cm à 1 mètre à la fin de ce siècle.

Augmentation de la température à la surface de la Terre, fonte des neiges et des glaciers, élévation du niveau de la mer, voilà autant d'éléments qui vont bouleverser nos écosystèmes. Aux vagues de chaleur plus fréquentes et plus longues, qui auront des impacts sur les populations vulnérables, s'ajouteront des changements sur la production agricole ou sur les ressources de la pêche qui, à leur tour, auront des conséquences sur l'alimentation.

Au même moment, nous assisterons à des déplacements d'insectes vecteurs d'épidémie, à une augmentation de l'incidence de certaines maladies pour ne citer, ici, que quelques exemples des coûts économiques, sociaux et sanitaires qui découleront du changement climatique.

Et les syndicats, dans tout ça ?

Si la lutte que nous devons engager est un défi à long terme, il nous faut néanmoins agir dès maintenant. Et cette action, c'est aussi aux organisations syndicales de la mener. Alors que les inégalités sont croissantes, que le chômage est important, que les problèmes sociaux sont endémiques, il nous incombe de mettre en avant un autre modèle de développement.

Nous le savons, l'écologisation de nos économies peut être aussi mobilisatrice qu'elle est incontournable. Elle doit assurer aux travailleuses et aux travailleurs, d'ici et d'ailleurs, l'accès à des emplois de qualité et à des conditions de vie décentes. Voilà un enjeu qui nous concerne au premier chef.

Reste à voir si le diagnostic scientifique du GIEC sera enfin pris en compte par les décideurs politiques. Il faudra plus que des paroles d'hommes d'État, ne serait-ce que pour ralentir la course dans le cul-de-sac où notre civilisation est lourdement engagée. ■



Après le passage du typhon Haiyan, le 15 novembre 2013, le village d'Asgad, comme toute la côte, est ravagé.

CONFÉRENCE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

PAROLE D'HOMMES D'ÉTAT

Varsovie a été témoin d'un autre échec dans les discussions des chefs d'État pour agir sur les changements climatiques, à tel point que les écologistes et les syndicalistes ont claqué la porte.

PAR JUDITH CARROLL

C'est avec un sentiment d'urgence que des milliers de personnes ont convergé vers Varsovie, en novembre. Scientifiques, jeunes, écologistes, féministes et syndicalistes se donnent rendez-vous depuis 19 ans pour discuter du sort que l'on réserve à notre terre. Ils discutent, mais ils sont aussi les témoins privilégiés des négociations sur le climat. Ils sont là pour rappeler que l'égalité n'existe pas devant les changements climatiques, qu'il y a urgence d'agir certes, mais aussi pour exercer des pressions sur les négociateurs des gouvernements.

À peine quelques semaines après la publication du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), on aurait pu croire que la bonne foi allait prévaloir, que la nécessité de convaincre ne serait plus de mise et même qu'au contraire, un élan de lucidité conduirait à l'élaboration d'un plan d'action ambitieux. Or il n'en fut rien.

Promesses non tenues

Le gouvernement australien a d'abord indiqué qu'il démantelait son ministère dédié à cet enjeu, qu'il avait l'intention de supprimer sa taxe sur le carbone et qu'il ne soutiendrait pas de nouveaux engagements financiers pour le climat. Celui du Japon a emboîté le pas en revoyant son objectif de réduction des gaz à effet de serre de 25 %, allant même jusqu'à annoncer une croissance de 3,1 % par rapport au niveau de 1990.

Pendant ce temps, la Pologne, hôte de la conférence, promouvait l'utilisation du charbon, faisant fi que sa combustion est le plus grand contributeur aux émissions de CO₂ d'origine humaine dans l'atmosphère.

Et que dire de l'Europe de qui nous attendions tant ? Elle non plus ne fera pas beaucoup plus d'efforts. En effet, il faut savoir que ses émissions de GES ont déjà baissé de 27 % depuis 1990 et, bien qu'elle aurait pu tabler sur ce résultat pour imposer une direction à cette conférence, l'Union européenne a



Les groupes écologistes et les syndicats ont fait entendre leurs voix à Varsovie, en Pologne, lors de la rencontre des chefs d'État sur les changements climatiques.

plutôt choisi de faire profil bas. En se fixant un objectif de réduction des GES de 40 %, elle renonce à extirper le charbon du système énergétique et reconnaît qu'elle fera moins pour le développement d'énergies renouvelables et pour l'amélioration de l'efficacité énergétique...

La honte

Reste le Canada sur qui nous pouvons toujours compter pour mal paraître. Reconnu pour tenter de ralentir, voire bloquer le processus de négociation, le gouvernement Harper ne cesse de perdre en crédibilité, si tant est qu'il lui en restât. Il a l'honneur honteux d'être le seul pays au monde à s'être retiré du protocole de Kyoto. Sans compter qu'il est loin d'atteindre la cible modeste qu'il s'était lui-même fixée en matière de réduction des GES. Ce qui amènera le Canada à être taxé du titre peu élogieux de « plus grand traînard climatique de l'histoire¹ ».

Les objectifs de réduction des GES ne sont pas les seuls enjeux de ces négociations. Cette rencontre de Varsovie devait aussi servir à

garantir une augmentation progressive du financement pour lutter contre le changement climatique afin d'assurer une transition juste et en douceur ainsi qu'un partage technologique permettant de relever les défis qui sont les nôtres. À l'appel à la solidarité du représentant des Philippines au lendemain de la tragédie climatique, qui a entraîné dans la mort ou la misère des milliers de personnes, les pays ont fait la sourde oreille.

Devant les piètres résultats et la mauvaise foi patente de plusieurs États, pas étonnant que les groupes présents de tous horizons, dont les organisations syndicales, aient choisi de quitter la conférence pour la première fois de l'histoire de ces négociations. Signes de protestation, cris d'alarme et du cœur à la face de la planète, voilà un geste d'éclat qui devrait rappeler aux hommes d'État leurs obligations. Espérons que ce message sera mieux entendu et que les prochaines négociations permettront de conclure un protocole engageant. ■

1. En référence aux propos de Christian Holz, directeur général de Réseau d'action climat Canada.



DANGER
ZONE DE RECONSTRUCTION
0000



MONTRÉAL

ÉCOLES MOISSIES

À Montréal, entre 160 et 200 établissements scolaires sont affectés par des problèmes de salubrité, une réalité qui cause de graves problèmes au personnel, aux enfants, mais également aux parents qui doivent composer avec les complications liées au déménagement dans d'autres écoles. Négligence de l'entretien, sous-financement, *Perspectives CSN* fait le tour de la question.

PAR GABRIELLE BRASSARD-LECOURS

Depuis quelques années, le scandale des moisissures dans les écoles fait couler beaucoup d'encre : enfants et personnel malades, relocalisation dans certaines écoles, fermetures. Selon les données de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), plus de 70 % des bâtiments, soit des écoles et des locaux administratifs, nécessitent des travaux de rénovations majeures. De ce nombre, une trentaine sont jugés prioritaires par la CSDM.

Plusieurs annonces d'investissements massifs dans les infrastructures scolaires ont été faites au cours des derniers mois par le gouvernement Marois et la commission scolaire.

Un vieux problème

Si les moisissures dans les écoles n'ont été révélées au grand jour que récemment, elles sont présentes depuis beaucoup plus longtemps. En effet, l'entretien de l'ensemble des 288 établissements de la CSDM, dont plus d'une centaine sont centenaires, a été négligé au cours des 15 dernières années. En outre, la crise du verglas de 1998 a porté un dur coup à l'état des toitures de nombre d'entre eux, les endommageant considérablement.

La commission scolaire, déjà sous-financée, choisit, lorsque de minces enveloppes sont débloquées, d'investir dans les services directs aux enfants qui fréquentent l'école. L'entretien des écoles s'en trouve donc négligé. Les travaux préventifs sont pratiquement inexistantes, et la rénovation est très souvent octroyée à des sous-traitants qui ne connaissent pas nécessairement tous les antécédents des bâtiments. Aucun suivi ni évaluation de leur travail ne sont faits, aux dires des représentants syndicaux.

« Résultat : un historique d'infiltrations d'eau jamais réparées, première condition de croissance des moisissures et des problèmes de santé chez le personnel des écoles », explique Ana Maria Seifert, conseillère syndicale en santé et en sécurité à la CSN, détentrice d'une formation en biologie et d'un doctorat en santé communautaire, spécialisée en infections.

La suite fait la manchette. D'abord l'école Saint-Gérard, dans Villeray, puis l'école Baril, dans Hochelaga-Maisonneuve, ferment leurs portes pour cause de moisissures. Les enfants et le personnel sont déplacés de leur école de quartier et relocalisés. Ceux de l'école Baril sont envoyés à Hochelaga, puis à Saint-Nom-de-Jésus, deux écoles qui s'avèrent, elles aussi, être contaminées par les moisissures.

Maintenant installés à l'école Louis-Riel, les élèves de l'école Baril se sentent bien loin de chez eux. « Cette relocalisation, comme toutes les autres, a eu de gros impacts. Sur les professeurs, les élèves et tout le personnel », raconte Normand Viau, du Syndicat national des employé-es de la CSDM. « Lorsque tu travailles dans une école depuis un certain temps, tu y es attaché. Tu n'as vraiment pas envie qu'elle soit identifiée comme ayant des problèmes », confie Charles Allen, président de l'Association professionnelle du personnel administratif (APPA).

Les mesures prises

La première étape consistait à identifier les écoles touchées. La découverte des moisissures et les nombreux problèmes de santé qu'elles causent au personnel et aux élèves qui fréquentent les écoles les plus affectées ont accéléré ce processus. La CSDM com-

mande donc une étude. Le rapport Foucault-Maestro qui en découle, en 2012, *Résorption du déficit d'entretien et maintien d'actifs des immeubles : enjeux et défis de la gestion du parc immobilier de la CSDM* dresse le portrait de la situation et fournit les informations nécessaires à la mise en place d'un plan d'action réaliste et adapté.

La CSDM lance également son Programme sur la qualité de l'air intérieur (PQAI), en collaboration avec la Direction de santé publique. D'après ce programme, les 214 écoles et les 62 autres bâtiments de la commission scolaire seront inspectés pour vérifier les traces de contamination et les travaux qui devront être exécutés. En 2012, une liste d'une centaine de bâtiments ont





Normand Viau et Charles Allen

MICHEL GIBOUX



été identifiés pour y faire des travaux ou des études environnementales, dont une vingtaine en priorité.

Mais selon Charles Allen, les écoles qui ne sont pas jugées prioritaires le deviendront éventuellement, car la grande majorité des bâtiments est, selon lui, vétuste. Il craint aussi que l'espace pour y loger tous les élèves fasse défaut à court terme. On prévoit déjà un manque de places pour les prochaines années. En 2012, il y a eu 1000 élèves de plus inscrits à la CSDM que l'année précédente. Au cours des cinq prochaines années, on prévoit qu'il y en aura 10 000 de plus qui fréquenteront les écoles publiques de Montréal.

Les syndicats font avancer le dossier

Malgré toutes les mesures mises en place par la CSDM, à la suite des problèmes de moisissures identifiés, les syndicats estiment qu'il est difficile d'obtenir de l'information sur l'avancement des choses. Ils ne sont pas convaincus que les critères d'évaluation, notamment les tests de qualité de l'air, sont les plus efficaces pour identifier tous les problèmes.

« Nous considérons que les tests de qualité de l'air, ce n'est pas la solution en soi. Ils coûtent cher et nous croyons qu'ils ne sont pas si efficaces que certains le prétendent », confie M. Allen. Ana Mari Seifert abonde dans le même sens. D'après elle, si un examen visuel minutieux de chacun des bâtiments est essentiel pour identifier les problèmes, on doit aussi procéder à une inspection intrusive, en perçant les murs. « Un test de qualité de l'air peut être utile, mais ce n'est pas absolu. Il ne nous fournit pas toutes les données. On peut ne pas retrouver des moisissures dans l'air, mais elles peuvent être cachées. Toutefois, les composés organiques volatils qu'elles produisent peuvent affecter les personnes exposées », ajoute-t-elle.

L'état de la situation, la fermeture de l'école Baril et l'incertitude qui régnait quant à son avenir motivent les syndicats à former la Coalition pour les écoles saines de la CSDM, en février 2013. Elle regroupe les représentantes et les représentants du Comité central des parents et ceux des cinq syndicats (dont de la FEESP-CSN) : enseignantes, enseignants, personnel administratif, technique et de l'adaptation scolaire, celui des services de garde, professionnel-les, employé-es d'entretien et concierges. Elle veut exercer des pressions sur le gouvernement afin qu'il injecte les sommes conséquentes pour réaliser les travaux nécessaires. « Le ministère de l'Éducation doit s'engager, avance Charles Allen. L'entretien et la rénovation des écoles sont une nécessité! Un montant de 100 millions par année pour 10 ans est requis. » La coalition cherche aussi à participer aux activités du comité de vigie pour bien suivre l'évolution des travaux.

« Ça nous semblait brouillon comme façon de faire de la part de la CSDM; il y avait trop d'improvisation. Ainsi, l'école Saint-Gérard a été fermée le mercredi et la relocalisation des 400 élèves a été décidée le vendredi. C'est quelque chose! De plus, nous ne recevions pas toutes les informations. La CSDM manquait de transparence. C'est pourquoi nous avons exigé la formation du comité

de vigie. La commission scolaire a acquiescé; on sent aujourd'hui une plus grande ouverture de sa part », raconte M. Allen.

Même son de cloche du côté de la CSDM. Sa présidente, Catherine Harel-Bourdon, assure que les erreurs du passé ne se reproduiront pas. « Nous allons aujourd'hui plus loin que les tests de qualité de l'air. Nous prenons tout le temps nécessaire pour bien inspecter les bâtiments qui ont été identifiés », dit-elle.

En octobre dernier, le ministère de l'Éducation a annoncé un investissement de 46,5 millions de dollars dédié à l'enrayement des moisissures. « C'est bien, mais ce n'est pas suffisant. On prévoit, par exemple, 10 millions pour reconstruire l'école Saint-Gérard, mais il en coûterait 16 millions! La somme restante devra provenir de la CSDM. Et lorsque viendra le temps de s'attaquer aux édifices dont la situation n'est pas urgente, mais qui le deviendra à terme, il n'y aura plus d'argent », prévient M. Allen.

« Nous recherchons plus de transparence dans le processus, ce que devrait permettre notre participation au comité de vigie. Dans ce dossier, nous sommes les alliés de la CSDM et nous sollicitons nos membres à remplir le questionnaire sur la situation vécue dans leur milieu de travail. Nous souhaitons que les choses progressent et il faut s'assurer que les sommes sont dépensées là où il faut. Les parents doivent aussi être informés de toutes les démarches », ajoute le président de l'APPA. Ce dernier encourage d'ailleurs tout le monde à signer la pétition disponible sur le site www.ecolessaines.com.

Les syndicats réclament aussi d'être impliqués dans les démarches. « Il est navrant de constater le peu de cas fait par la CSDM de l'expertise et des compétences de ses propres employé-es, se désolent Normand Viau. Malheureusement, nous intervenons seulement pour corriger les erreurs des sous-traitants qui exécutent les travaux. Ils ne respectent pas toujours le protocole, alors

CAUSES ET EFFETS

Le site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux définit ainsi les moisissures et leurs effets sur la santé :

Les moisissures sont des champignons microscopiques qui peuvent se développer en présence d'eau et de matières nutritives comme le bois ou le placoplâtre. Elles dispersent dans l'air ambiant des particules respirables qui peuvent entraîner des problèmes de santé. Ces derniers se manifestent le plus souvent chez les personnes ainsi : irritation des yeux, du nez et de la gorge; écoulement nasal, congestion des sinus; augmentation de la fréquence et de la gravité des crises d'asthme.

Certains types de personnes sont plus sensibles aux moisissures : celles qui souffrent d'allergies, d'asthme et de maladies respiratoires chroniques; les jeunes enfants; les personnes âgées et celles dont le système immunitaire est affaibli.

que les chargés de projets sont trop peu nombreux pour valider les travaux. Nous réclamons d'être inclus au processus d'évaluation et du suivi des démarches.»

Reconstruction : la seule solution ?

Plus d'une centaine d'écoles à Montréal sont classées bâtiments patrimoniaux, dont l'école Baril, qui a été construite en 1910. À la fin de l'année dernière, le Conseil du patrimoine de Montréal a émis un avis soulignant sa grande valeur architecturale. Sans statuer sur la démolition ou sa restauration, cet avis est brandi par les tenants de cette dernière avenue.

La CSDM a plutôt annoncé la démolition et la reconstruction de l'école Baril estimée à 19 millions de dollars. La nouvelle école devrait voir le jour en 2016. « Nous avons prévu de rénover entièrement l'intérieur et tenté de conserver l'enveloppe extérieure, mais finalement, la contamination était trop avancée dans les murs et la maçonnerie. Les différentes études commandées et l'évaluation de la Santé publique ne donnaient pas de garanties suffisantes que, malgré la restauration, les moisissures ou les problèmes qui lui sont associés ne reviendraient pas. Nous ne pouvions prendre aucun risque ni pour nous ni pour les enfants », explique M^{me} Harel-Bourdon.

Selon Robert Cadotte, ancien commissaire scolaire et administrateur de l'Atelier d'histoire d'Hochelaga-Maisonneuve, il serait possible de restaurer l'école Baril. « On a toujours refusé de me remettre les études en question, malgré mes demandes répétées. » La restauration coûterait moins cher et prendrait moins de temps que la reconstruction, mais selon la CSDM, il est impossible de préserver l'école centenaire sans risque. Même chose pour l'école Saint-Gérard. Est-ce que ces situations créeront un précédent pour toutes les écoles contaminées ? « La priorité, c'est de conserver les écoles si on le peut. Au final, c'est la santé des élèves et du personnel qui compte. La situation sera donc jugée cas par cas », explique M^{me} Harel-Bourdon.

De leur côté, les syndicats continuent de faire entendre leurs revendications en matière d'investissements adéquats, de transparence du processus et de suivi des travaux. Ils plaident aussi pour que le Conseil du patrimoine accélère son processus d'évaluation, pouvant prendre jusqu'à neuf mois, pour permettre aux élèves de retourner dans leur école de quartier plus rapidement. ■

« NI NORMAL NI ACCEPTABLE »

Il y a les troubles respiratoires, les étourdissements, les crises d'asthme. Il y a le stress engendré par les déménagements, la perte de biens personnels, l'adaptation à un nouveau milieu. Mais au-delà de tout cela, c'est le sentiment d'être victimes d'un manque de transparence de la part de leur employeur qui plombe le plus le moral des travailleuses et des travailleurs de la Commission scolaire de Montréal. *Perspectives CSN* a rencontré celles et ceux qui doivent apprendre à vivre avec l'incertitude au quotidien.

PAR SOPHIE CHARTIER



Le 9 mai 2013, enfants, parents, membres du personnel de l'école Baril manifestent pour avoir leur école dans leur quartier.

Les yeux de l'éducatrice en service de garde Rita Sabourin-Giroux s'allument et brillent quand elle parle de son école, Saint-Gérard, école primaire du quartier Villeray, à Montréal. Elle y travaille depuis 2007. C'est de l'ancienne école Saint-Gérard qu'elle parle avec autant d'émotion, celle qui sera détruite puis reconstruite en 2016, selon les informations diffusées par la Commission scolaire de Montréal (CSDM).

L'école a fermé ses portes d'urgence en janvier 2012 et s'est ensuite installée dans le cégep Ahuntsic. En mars 2012, les élèves ont de nouveau déménagé. Ils partagent aujourd'hui les locaux avec les grands du secondaire de l'école George-Vanier, dans le même quartier. « À l'âge que j'ai, je ne crois pas avoir la chance de travailler dans la nouvelle école », explique tristement madame Sabourin-Giroux, qui dit appro-





cher de la retraite. La mauvaise qualité de l'air dans l'école lui a causé des problèmes de santé, dont une toux chronique. « Avant cette histoire de moisissures, je n'étais jamais malade! » s'exclame la travailleuse. Elle a commencé à l'être à l'automne 2011 et a dû être hospitalisée. Elle peine à prendre du mieux depuis, et soupçonne même l'école George-Vanier d'être contaminée elle aussi. « On ne connaît pas l'état de l'air ici. Personne ne nous a informés des résultats des tests d'air pour cette école. D'ailleurs, en ont-ils fait? »

Travailler dans l'angoisse

Johanne Beaulieu était, elle aussi, éducatrice en service de garde. Victime de maux de tête et de fatigue chronique à l'école Baril, dans Hochelaga-Maisonneuve, où elle travaillait, elle a choisi de prendre prématurément sa retraite en mars 2013. « Après deux déménagements et les problèmes qui semblaient revenir à Louis-Riel [l'école qui héberge actuellement les enfants de Baril, NDLR], je ne voulais pas rester, explique-t-elle. En d'autres circonstances, c'est certain que j'aurais terminé l'année scolaire. Ça ne me ressemble pas du tout, de partir comme ça en milieu d'année. » Elle travaillait depuis 25 ans à l'école de quartier. Contaminée jusqu'à la moelle, l'école primaire a été fermée d'urgence en juin 2011.



Johanne Beaulieu

MICHEL GIRoux

Coalition pour des écoles saines UNE AUTRE GROSSE ANNÉE

Déjà active depuis un an, la Coalition pour des écoles saines à la CSDM poursuivra ses démarches en 2014. Elle exercera des pressions pour assurer un financement adéquat pour tous les établissements dont des travaux sont nécessaires pour se débarrasser des moisissures. En outre, elle continuera d'informer les parents et les membres des différents syndicats de l'avancement des travaux et des démarches.

L'année dernière, ses interventions ont permis d'obtenir un montant supplémentaire de 40 millions de dollars du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport pour la rénovation d'une quinzaine d'écoles affectées, dont la reconstruction de l'école Baril. Une autre grosse année en perspective!

Tout le personnel et les élèves avaient été d'abord déplacés dans les écoles Saint-Nom-de-Jésus et Hochelaga, puis à Louis-Riel, en novembre de la même année lorsque des moisissures ont aussi été découvertes dans les écoles Hochelaga et Saint-Nom-de-Jésus.

« À la CSDM, ils nous ont présenté une belle bulle dorée, affirme M^{me} Beaulieu. On nous a d'abord parlé de travaux pour faire des améliorations... Ensuite, quand les enfants avaient été déplacés une première fois, on nous a dit que tout irait bien, que les enfants étaient en sécurité maintenant. Nous avons été bien naïfs... »

Raymond St-Jean est technicien en éducation spécialisée depuis plus de 25 ans. Il œuvre à l'école Joseph-Charbonneau, une école du quartier Villeray de Montréal de niveau secondaire pour élèves avec handicaps physiques et intellectuels. Il y a fondé un comité de vigie composé de six membres du personnel, pour prendre en main la problématique de la qualité de l'air. Construite en 1979, cette école est considérée comme moins à risque que certaines autres, plus anciennes. « Ça fait des années qu'on sait qu'il y a des infiltrations d'eau dans la toiture, s'inquiète Raymond St-Jean. On se doute bien que certaines normes ne sont pas respectées. » Il est par contre strictement impossible pour cet établissement spécialisé de déménager. « Aucune autre école à Montréal n'a les installations nécessaires pour accueillir nos élèves,



Rita Sabourin-Giroux

NORMAND BLOUIN

explique M. St-Jean. On parle de handicaps physiques et intellectuels allant de légers à profonds et ça prend les ascenseurs, les rampes, les salles de bain, les locaux adaptés.»

En décembre 2000, rapidement après un passage de cinq ans à l'école Baril, Raymond doit subir une opération pour les sinus. Une erreur médicale commise pendant celle-ci lui cause des lésions internes, qui ont ensuite mené à une infection puis à une méningite. Il ne peut attribuer avec certitude l'origine de ses problèmes de sinus à la moisissure.



RAYNALD LEBLANC

Monique Labelle

Relativiser

« Dans toute cette histoire, les enfants ont été beaucoup plus calmes que les adultes », affirme Monique Labelle, qui travaille avec Rita Sabourin-Giroux comme éducatrice. Employée du service de garde depuis 2001, son emploi n'est plus du tout le même depuis

le déménagement. Elle est devenue chef d'équipe du système de navettes de huit autobus qui a été installé pour transporter les jeunes de la cour de l'école Saint-Gérard jusqu'à George-Vanier. Sous la pluie, la neige, dans le vent ou la grosse chaleur, elle est fidèle au poste, matin et soir, pour

veiller à ce que les enfants prennent le bon autobus et se rendent à destination de façon sécuritaire.

Ses maux de tête, souvent ressentis dans l'ancienne école, ont disparu. Rieuse et optimiste, elle a fait le choix de ne pas se laisser décourager. « Mon travail aujourd'hui, c'est un poste qui n'existait pas, explique-t-elle. Mais j'adore travailler dehors. J'aime les enfants, leur énergie. J'essaie de m'inspirer d'eux, même si parfois certains parents se montrent impatients envers nous. C'est pour les enfants qu'on est là. Quand les adultes sont inquiets, les jeunes le sentent. »

Enseignant de cinquième année à Saint-Gérard, Pierre Gagnon essaie lui aussi de remettre les choses en perspective. « Est-ce que fermer une école en urgence parce qu'elle a été mal entretenue pendant des années, c'est normal? Non, pas du tout, avance le professeur qui réside dans Villeray. Ce n'est ni normal ni acceptable. Mais les élèves n'ont manqué aucune journée d'école, personne n'est mort. Il faut toujours se rappeler qu'ailleurs dans le monde certains enfants n'ont pas d'école du tout ! » ■

Les professeurs sont représentés par l'Alliance des professeurs et professeurs de Montréal. L'Association professionnelle du personnel administratif, qui regroupe aussi le personnel des services de garde, le Syndicat national des employés et employés de la CSDM et l'Association des concierges des écoles du district de Montréal sont affiliés à la grande famille CSN.

MAMAN BATTANTE

Il n'y a pas que les employés de la commission scolaire qui en ont vu de toutes les couleurs. Les parents d'élèves aussi. Peu d'entre eux se sont plongés dans le dossier de la qualité de l'air comme Chantal Laperrière. Cette avocate en droit familial, mère de deux enfants (dont une, toujours à Saint-Gérard) et porte-parole du regroupement des parents, en a long à dire sur la qualité de l'air dans les écoles montréalaises. Elle a aussi présidé le conseil d'établissement de l'école de 2006 à 2012. Son aîné, aujourd'hui au secondaire, a fait plusieurs visites à l'hôpital Sainte-Justine à cause de graves crises d'asthme. Chantal Laperrière sourit chaleureusement, mais dans ses yeux transparait une émotion plus près du découragement, à la mémoire de son combat contre ce qu'elle voit comme une omerta à la Commission scolaire de Montréal. « Le plus éreintant, dans tout ça, a été d'avoir toujours l'impression de devoir pousser sur la grosse machine, dit-elle. C'est une organisation très opaque la CSDM. Je n'avais jamais eu à faire une demande officielle en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Mais là, j'ai appris. »



NORMAND BLOUIN

SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NE LAISSONS TOMBER PERSONNE

Un accident du travail, c'est toujours un accident de trop. La publicité insistante de la CSST nous le rappelle avec justesse.

PAR **ROGER DESLAURIERS**

Sommes-nous tous égaux, quand survient un accident de travail ou une maladie professionnelle? Sait-on que plusieurs travailleurs et travailleuses souffrent aussi, en plus de leur drame personnel, d'un rapport inégalitaire lors de l'application des règles, des procédures et aussi à l'égard de l'indemnisation ou de leur réinsertion au travail?

Pas toujours la faute à la CSST ou au patron. La plupart d'entre eux subissent en fait une forme de discrimination sociétale qui se transpose dans les lieux de travail. Mais de qui s'agit-il? Une rencontre des intervenantes et des intervenants de la CSN en santé et en sécurité du travail en a dégagé un portrait troublant. Chercheurs, praticiens, militants ont abordé de front cette gênante question.

Travailleurs immigrants

Aux premières lignes, les travailleurs immigrants sont particulièrement touchés parce qu'ils sont surexposés aux lésions professionnelles, souvent, en raison de leur insertion dans des milieux dont ils connaissent mal

la culture d'entreprise et les méthodes de travail. Souvent victimes de la barrière de la langue, ils ont un accès plus difficile à la connaissance de leurs droits et de leurs obligations en matière de santé et de sécurité du travail.

C'est sans compter que certains employeurs ont peu de scrupules à ne pas les en informer, voire à les dissuader de déclarer leurs lésions professionnelles. En conséquence, ces travailleurs sont aussi détenteurs d'un record peu enviable de sous-déclaration des accidents. Lorsqu'ils le font, cela se traduit par un taux de refus deux fois plus élevé des plaintes qu'ils déposent que celui des autres travailleurs, et par un taux de contestations de celles-ci par les employeurs de 64 %, contre 24 % pour la moyenne générale. De plus, près des trois quarts sont licenciés ou congédiés à la suite d'une lésion.

Femmes et hommes

Les stéréotypes ont la vie dure, au travail peut-être plus qu'ailleurs. Selon qu'on est un homme ou une femme, les risques de maladie ou de lésion professionnelle ne sont pas les

mêmes et ne se retrouvent pas toujours là où on les attend le plus. Ils diffèrent parce que les tâches attribuées et les attentes diffèrent. Dans les hôpitaux, les femmes continuent majoritairement à nettoyer les salles de bain, tandis que la « moppe » est encore tenue par les hommes. Dans le commerce de détail, occupant le même titre d'emploi, les femmes sont affectées au service des clients et à la surveillance des cabines, les hommes à réceptionner la marchandise et à la déplacer sur palette.

Deux écueils à éviter selon les chercheurs: présumer que deux personnes qui occupent le même poste sont exposées aux mêmes risques, ou qu'un poste présente moins de risques parce que ceux-ci sont moins visibles.

Jeunes

C'est aux nouvelles et aux nouveaux, dans à peu près tous les milieux de travail, qu'échoient les travaux les plus pénibles, et ce, notamment en raison des règles d'ancienneté. Rien pour améliorer les statistiques qui les concernent en matière de santé et de sécurité.

Mais d'autres facteurs menacent la cohorte des jeunes, disent les experts. Leur mobilité en emploi, le cumul d'emplois en cours d'année, le peu d'expérience, le manque d'apprentissage, l'ignorance de leurs droits et leur méconnaissance des risques les rendent plus vulnérables. Au cours des 10 dernières années, la CSST a dû indemniser 20 000 lésions professionnelles chez les jeunes de 24 ans et moins.

Beaucoup reste à faire pour atteindre une meilleure prise en compte des situations particulières vécues par des travailleurs et des travailleuses. À commencer par une appropriation syndicale accrue de ces enjeux cruciaux. Le mot clé: vigilance. Un moyen: l'identification des problèmes avec les premiers intéressés. Et puis, aux poubelles, les préjugés. ■



SPIKE MAFFORD / GETTY IMAGES

FÉDÉRATION DU COMMERCE DE LA CSN

75 ANS AU FRONT!

Le 24 juillet 1938, des délégués de neuf syndicats représentant quelque 1000 membres se réunissaient à Québec pour jeter les bases de ce qui allait devenir la Fédération du commerce. Sa direction a voulu marquer le coup à l'occasion d'un conseil fédéral tenu le 14 novembre, à Lévis. Près de 300 personnes ont participé à l'événement, dont quelques dizaines d'anciens dirigeants et dirigeantes et salarié-es à la retraite.

PAR MICHEL RIOUX

Dans une allocution qui a soulevé la salle, le président Jacques Létourneau a rappelé comment, il y a une trentaine d'années, alors qu'il était étudiant à Thetford Mines, il avait apporté son soutien à un groupe de travailleurs en grève dans un établissement d'alimentation, Aligro. Plus près de nous, il a souligné les efforts de la fédération et de la CSN pour syndiquer les employés de McDonald's et de Couche-Tard.

« C'est dans de telles mobilisations que le syndicalisme retrouve sa véritable raison d'être. Mettre nos moyens syndicaux au service de causes comme celles-là éloigne en effet la tentation du corporatisme et de la défense égoïste de ses seuls intérêts », a-t-il écrit dans une publication rendue publique à cette occasion.

De son côté, le président de la fédération, Serge Fournier, a voulu souligner le travail et l'engagement des bâtisseurs de cette organisation : « Notre génération de militantes et de militants doit énormément à celles et à ceux qui nous ont précédés et qui, sans beaucoup d'autres moyens que leur solidarité et celle des membres de la CSN, ont ouvert des chemins dans lesquels nous avons la chance de marcher aujourd'hui. »

Au front

Quand on consulte les publications de la CSN depuis 1938, de *La Vie syndicale* au *Webdo Info* en passant par *Le Travail*, *Nouvelles CSN* et *Perspectives CSN*, il apparaît clairement que c'est à la Fédération du commerce qu'ont été vécu le plus grand nombre de conflits. Dans tous ces titres, c'est la vie des syndicats, la volonté et la détermination des travailleuses et des travailleurs qui remontent à la surface.

Des exemples : en 1945, « La fédération affilié des syndicats à Farnham et à Québec ». En



ARCHIVES CSN

Les syndicats de la Fédération du commerce sont reconnus pour leur combativité et ont connu plusieurs conflits majeurs, dont celui des travailleurs de Celanese de Drummondville, en 1976, où la police avait même été blâmée par la Commission des droits de la personne pour avoir eu recours à la violence. Au centre, le président de la CSN de l'époque, Norbert Rodrigue.

1952, « Terreur à Louiseville, la police fait feu sur les ouvriers ». En 1960, « Une convention modèle pour les employés de bureau des Artisans ». En 1966, « Paspébiac : Le syndicat des pêcheries est accrédité ». En 1976, « La grève au Trust général, une brèche dans le milieu financier ». En 1981, Hauterive, « Première convention collective pour les employées de la caisse populaire ». En 1987, « Olympia de Saint-Simon, une vie infernale ». En 1992, « Forestville et Chicoutimi, lock-out chez deux Provigo ». En 1999, « Flamingo, la bataille de Lanaudière ». En 2001, Drummondville, « La CSN poursuit Celanese pour 7,3 millions de dollars ». Une victoire 12 ans plus tard ! En 2012, Couche-Tard, « Les Québécois appuient la syndicalisation ».

La publication du 75^e anniversaire de fondation relate les diverses étapes franchies par la fédération, dont sa mise en tutelle en 1962. On souligne aussi l'Opération solidarité commerce, au tournant des années 1980.

À cette occasion, des salariés des services généraux de la CSN ont prêté main-forte à la fédération en négociant dans plusieurs syndicats. C'est aussi à la Fédération du commerce qu'ont été mises en place plusieurs négociations regroupées : dans l'hôtellerie, les abattoirs de volailles et de porcs, les caisses populaires et l'alimentation.

Plusieurs conflits importants, parmi plusieurs autres, y sont racontés : Dupuis Frères et Louiseville, en 1952 ; Paquet et le Syndicat de Québec, de même que la syndicalisation du Hilton, en 1976 ; les meuneries à Montréal, en 1977 ; le Manoir Richelieu, en 1987 ; la fermeture de Nutrinor à Chambord, en 2002 et le coup de force contre les travailleurs d'Olymel à Vallée-Jonction, en 2007.

L'annonce, le 28 octobre dernier, d'une première convention collective dans six Couche-Tard et l'entente sur le régime de retraite à la Celanese, sont venues couronner cet anniversaire. ■

MAIN-D'ŒUVRE

LE DÉFI DU RENOUVELLEMENT



Au cours des prochaines années, le secteur public québécois sera confronté au plus grand exercice de renouvellement de personnel de son histoire. Pour assurer la pérennité des services, nos réseaux publics devront améliorer leur capacité d'attraction et de rétention du personnel. Survol d'un enjeu de société qui sera inévitablement au cœur de la prochaine ronde de négociation de ce secteur.

PAR **MATHIEU ST-ONGE** ET **PHILIPPE MORIN**

ILLUSTRATION : **ALAIN RENO**

Les statistiques sont sans équivoque, le défi, d'une grande ampleur. Les prochaines années seront marquées par un déclin draconien de la capacité de renouvellement de la main-d'œuvre au Québec. En 2020, le tiers des travailleuses et des travailleurs, tous secteurs d'emploi confondus, prendront leur retraite, alors qu'on atteindra un seuil historique en matière de rareté. Si la tendance se maintient, à peine 80 % des individus qui quitteront le marché du travail pourront être remplacés. Le Québec entre ainsi dans une période où tous les

secteurs d'emploi seront dans une course pour embaucher les salariés-es nécessaires à leurs activités.

C'est toutefois au sein des services publics que les besoins risquent d'être les plus grands. En effet, le contexte démographique du Québec, caractérisé par un vieillissement rapide de la population, appliquera progressivement une double pression sur le réseau de la santé et des services sociaux et, par ricochet, sur celui de l'éducation, appelé à s'adapter aux nouvelles réalités du marché de l'emploi. D'une part, la pression proviendra d'une

sérieuse diminution de la population en âge de travailler liée au départ massif à la retraite des *baby-boomers*. D'autre part, le vieillissement de la population engendrera une croissance de la demande des services publics, ce qui fera augmenter le nombre de postes à combler.

La bonne nouvelle? Actuellement, tant les syndicats que les employeurs publics reconnaissent l'importance d'agir pour rendre les services publics plus attrayants. La moins bonne? Les parties sont encore loin de s'entendre sur les solutions à privilégier pour y parvenir...

Pour Jean-Noël Grenier, professeur en relations industrielles à l'Université Laval, même si l'État québécois reconnaît que le renouvellement de la main-d'œuvre sera un enjeu majeur, il tend cependant à envoyer des signaux contradictoires en matière d'attraction et de rétention. À commencer par le dénigrement de ses propres employés-es dans l'espace médiatique. « Il est aberrant de constater que de plus en plus d'employeurs publics recourent systématiquement à cette stratégie en période de négociation. Ce procédé douteux, qui vise principalement à influencer l'opinion de la population dans la constitution d'un rapport de force, participe à la dévalorisation du travail dans les services publics; ce qui affecte directement la capacité d'attraction et de rétention. »

La faillite des méthodes du privé

Autre signal contradictoire : les politiques de rationalisation des effectifs et de restructuration du travail mises en œuvre lors des deux dernières décennies. Pour le professeur Grenier, il ne fait aucun doute que les nouvelles méthodes de gestion publique importées du *management* privé, qui ont pour but d'accroître la productivité et de rendre plus flexible l'offre des services et l'organisation du travail, ont détérioré la qualité des emplois.

« Nos études démontrent que depuis la poursuite du déficit zéro, nous assistons à une baisse de la qualité des emplois dans les secteurs public et parapublic, tant sur le plan de la rémunération que du contenu du travail. Nous sommes passés d'emplois d'excellente qualité à des emplois de moins bonne qualité. Les choix politiques en matière de gestion et de restructuration du travail se sont traduits par une intensification et une augmentation de la charge de travail, une hausse de la précarité, une diminution des ressources et, au final, par une détérioration du climat de travail. Au bout du compte, tout cela participe à démoraliser les travailleuses et les travailleurs. » C'est donc l'ensemble des conditions de travail des employés-es œuvrant dans les services publics qui a été appauvri par les politiques de restructuration. Rien de bon ici pour attirer de nouvelles recrues dans nos réseaux.

Comment peut-on espérer attirer des nouveaux candidats et retenir le personnel en place dans un contexte où les salaires diminuent constamment par rapport au coût de la vie, où la sécurité d'emploi s'effrite, où les tâches s'alourdissent et se complexifient et où le contrôle managérial devient de plus

en plus agressif? À l'évidence, un sérieux coup de barre est de mise pour renverser la nouvelle dynamique des relations de travail instituée par l'État et appliquée par les gestionnaires, afin d'éviter que le secteur public soit déserté par ses travailleurs et ses travailleuses.

Des solutions à notre portée

Devant ces contradictions de l'État et des gestionnaires publics, il revient aux organisations syndicales d'élaborer des solutions constructives au problème du renouvellement de la main-d'œuvre, estime Jean-Noël Grenier. « Les syndicats doivent présenter, aux tables de négociation, des projets de convention qui arriment la question de la qualité des emplois aux problèmes d'attraction et de rétention. Ils doivent absolument prendre les devants sur ces questions, car les employeurs ne le feront pas. »

Encore une fois, en novembre dernier, l'Institut de la statistique du Québec confirmait le retard qu'accuse le secteur public québécois en matière de rémunération, comparativement aux autres secteurs d'emploi. Il est ainsi nécessaire d'agir sur la rémunération au moyen de divers principes, tels la hausse paramétrique des salaires, la protection du pouvoir d'achat, le rattrapage salarial avec le secteur privé ou des mécanismes d'indexation salariale à portée sociale.

Mais pour M. Grenier, l'amélioration de la rémunération ne pourra pas régler à elle seule l'ensemble des difficultés de recrutement et des problèmes de rétention vécus dans les systèmes d'éducation, de santé et dans les organismes gouvernementaux. « La



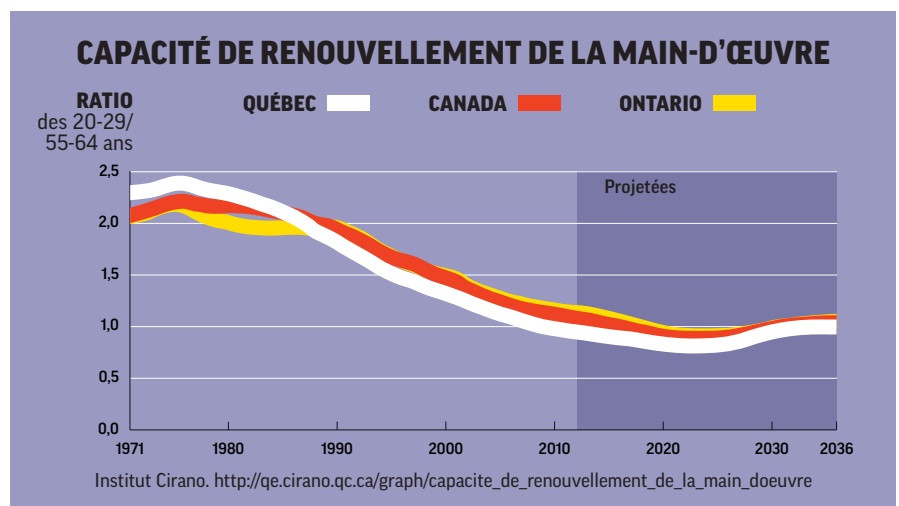
MICHEL GÉROUX

Jean-Noël Grenier

question salariale peut agir temporairement comme un baume, mais à long terme, si le contexte de réalisation du travail n'est pas bon, les gens vont vouloir quitter de toute façon. Les syndicats doivent donc également essayer d'améliorer la qualité de vie au travail. » Pour le chercheur, il importe de trouver des modèles d'organisation du travail compatibles avec les aspirations et les compétences des salariés-es, notamment ceux qui laissent libre cours à l'autonomie professionnelle des employés de l'État. La réduction de la précarité et l'intégration dans les conventions collectives de mesures visant à limiter la sous-traitance sont aussi incontournables afin de retenir les effectifs en place et de s'assurer ainsi de maintenir l'expertise au sein des services publics.

Un défi de taille que d'améliorer les capacités d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre du secteur public? Certes. Les prochaines négociations du secteur public annoncent tout un rendez-vous pour les organisations syndicales et le gouvernement afin d'assurer la pérennité de nos services publics. ■

Le bassin de main-d'œuvre potentiel se rétrécit au Québec. Alors que chaque départ à la retraite était comblé par plus de deux nouveaux travailleurs entrant sur le marché du travail (en emploi et en recherche d'emploi) en 1980, seulement 80 % des départs à la retraite seront ainsi comblés en 2020.



FEMMES DE TOUS HORIZONS RÉUNIES POUR UN AVENIR MEILLEUR



«Créer un espace de mobilisation afin de susciter fierté et solidarité», tel était l'un des buts des États généraux de l'action et de l'analyse féministes, qui se sont tenus à l'UQAM du 14 au 17 novembre. Plus de 1100 femmes de tous horizons, dont une trentaine de la CSN, y ont participé.

PAR **ARIANE GAGNÉ**

PHOTOS : MICHEL GIROUX

«**N**ous avons réussi notre pari!» a souligné la présidente de la Fédération des femmes du Québec (FFQ), Alexa Conradi. Un grand nombre de propositions ont été adoptées par les participantes au terme de cet exercice organisé par un comité d'orientation regroupant des féministes et coordonné par la FFQ.

Les femmes se sont dotées d'outils concrets pour continuer à militer dans leurs milieux. «On espère que les propositions vont alimenter la réflexion et l'action de toutes les femmes, y compris de celles qui travaillent dans des milieux mixtes», a aussi précisé la militante.

Stratégies d'avancement

Parmi ces propositions, on peut noter le combat d'actualité contre la marchandisation et la privatisation des services publics. Les femmes sont en effet appelées à assumer des

responsabilités que l'État néglige de plus en plus, comme les soins à domicile. Elles sont ainsi soumises à une pauvreté et à une précarité croissantes. «Il faut lutter pour la défense des droits de toutes les femmes qui vivent des difficultés liées à l'emploi, qu'elles soient syndiquées ou non, et d'autant plus des exclues du marché du travail, peu importe le motif. Ces situations nous interpellent toutes en tant que féministes», a soutenu pour sa part Denise Boucher, vice-présidente de la CSN.

D'autres propositions adoptées concernent la mise sur pied d'une commission d'enquête nationale sur les femmes autochtones portées disparues ou assassinées; certaines visent l'offre tangible de ressources pour les femmes qui veulent se sortir de la prostitution, d'autres, le renforcement de la solidarité féministe pour contrecarrer les diverses formes d'oppression comme

le racisme et le colonialisme. «Les participantes ont décidé d'intensifier la lutte pour contrer les systèmes de valeurs et les pratiques qui entraînent la marginalisation des immigrantes, des femmes issues des communautés culturelles et des Autochtones, notamment sur le plan du marché de l'emploi», a ajouté Denise Boucher. Des discussions ont aussi porté sur l'implication des féministes dans l'importante lutte pour la défense de l'environnement.

Et pour la suite ?

Les derniers États généraux sur le féminisme remontaient à 1992. «On était vraiment dues, a lancé Alexa Conradi. Il est important de trouver les moyens de se renouveler. Des féministes qui ne militaient pas il y a 20 ans, pour différentes raisons, ont ainsi pu contribuer à enrichir notre vision d'un monde où les droits des femmes seront pleinement respectés», a-t-elle aussi affirmé.

La présidente de la FFQ ne s'inquiète pas des divergences de points de vue exprimés ces dernières semaines sur des sujets comme la laïcité ou l'industrie du sexe. «L'important, c'est que les femmes s'organisent. Si parfois leurs opinions diffèrent, il faut essayer d'en comprendre les raisons et insister sur ce qui les rassemble. Les États généraux visaient en fin de compte à développer la solidarité malgré nos différences.»

Alors que la lutte contre la violence faite aux femmes était au programme des États généraux, six féministes qui participaient à l'événement, des lesbiennes, se sont fait apostropher par huit hommes dans la soirée du 16 novembre. Elles ont été insultées et deux d'entre elles ont été frappées.

Ces gestes condamnables démontrent à quel point la cause féministe a sa raison d'être. «La violence envers les femmes est inacceptable. Nous ne baisserons pas les bras pour faire reconnaître nos droits, puisqu'on le voit bien, rien n'est jamais gagné de façon définitive», a soutenu Denise Boucher. ■



CLSC ET MÉDECINE À DOMICILE

UN RÉSEAU À DÉVELOPPER

Au Québec, le réseau de soins à domicile traîne de la patte. Mais il pourrait très bien être assumé par les CLSC, si on leur en donnait les moyens. *Perspectives CSN* a rencontré la D^{re} Geneviève Dechêne, médecin au CLSC de Verdun, découragée par la situation.

PAR **ARIANE GAGNÉ**

PHOTO : **MICHEL GIROUX**

Le Québec fait piètre figure au chapitre de la pratique médicale à domicile dans le réseau public, quand on le compare au Canada anglais et à la plupart des États européens. Pourtant, en plus de combler des besoins en ce domaine, il est démontré que les économies de système sont importantes lorsqu'un médecin se rend auprès de malades chroniques ou en fin de vie.

Alors qu'un médecin généraliste en cabinet, français, anglais ou belge, passe entre 10 et 50 % de son temps sur la route pour effectuer des visites à domicile, seulement 2,8 % des actes facturés par ceux en cabinet au Québec se font chez le patient. Le CLSC de Verdun est l'un des rares CLSC à accompagner à la maison ses patients en fin de vie. Hélas, comme partout dans la province, il peine à recruter une relève, en raison de la lourdeur du travail et des conditions salariales moins attrayantes qu'en cabinet, au bureau ou en milieu hospitalier.

Les médecins en CLSC sont payés au taux horaire. Ce mode de rémunération ne tient compte ni de l'effort requis pour se déplacer, ni de l'âge et de la maladie du patient, ni même du nombre de patients vus en une journée. « Je suis payée au taux horaire pour faire des visites à domicile de grands malades ou de personnes en fin de vie, en plus de recevoir au moins une dizaine d'appels par jour sur mon téléavertisseur, alors que je pourrais rester au bureau et faire, pour le même tarif, du dépistage de ITSS (infections transmissibles sexuellement et par le sang) et parler de contraception avec les adolescents », explique la D^{re} Geneviève Dechêne.

Soigner les « moins malades »

Dans les soins médicaux de première ligne au Québec, en cabinet ou au CLSC, on privilégie les personnes en bonne santé ou avec des conditions médicales stables, précise-t-elle. On encourage les médecins à réaliser des suivis de grossesse et des accouchements, alors qu'ailleurs, ces actes relèvent des sages-femmes. On les incite aussi à accomplir des tâches infirmières comme le suivi d'enfants en santé et leur vaccination. Ce genre de médecine est moins exigeant et plus rémunérateur. En première ligne, plus les patients sont malades, moins ils reçoivent de soins de la part des médecins de famille.

Des patients atteints d'une maladie chronique grave doivent donc gagner l'hôpital à la moindre difficulté. Pourtant, plusieurs malades peuvent être suivis à domicile par des médecins généralistes. Ces personnes refusent les fréquents voyages aux urgences et les nombreuses hospitalisations. « Si on me joint pour ajuster la médication ou le traitement d'un patient, j'y vais dans la semaine. S'il présente une crise respiratoire ou s'il éprouve de la douleur, pas question que je l'envoie aux urgences sans aller le visiter. C'est ça, le travail d'un médecin de famille », insiste la D^{re} Dechêne.

La rémunération des médecins

Pour elle, le réseau de soins à domicile traîne de la patte à cause du manque de fonds publics consacrés à l'accès aux ressources médicales qui prendraient en charge des cas lourds à domicile. « La grande majorité des CLSC du Québec n'embauchent aucun médecin pour les soins à domicile ou n'ont qu'un médecin à mi-temps pour s'occuper



La D^{re} **Geneviève Dechêne** porte un regard sévère, mais lucide, sur les soins à domicile au Québec.

de grands bassins de population. Ce manque d'effectifs médicaux entraîne des coûts et beaucoup de souffrance humaine. Chaque CLSC devrait compter au moins cinq médecins dans ce domaine de pratique, surtout pour desservir la clientèle âgée et celle en fin de vie », souligne-t-elle.

En outre, le ministre Hébert, qui dit vouloir améliorer les soins à domicile, a évité d'aborder la question médicale dans son livre blanc *L'assurance autonomie pour tous*. Avec le vieillissement de la population, le gouvernement devra prendre le virage « à domicile » pour les médecins de famille et faire en sorte que la rémunération y soit proportionnelle à la tâche si on veut les attirer, estime la D^{re} Dechêne. Sans quoi la qualité de vie de personnes malades continuera à en être grandement affectée, comme on le voit un peu partout au Québec. ■

PRIX PIERRE-VADEBONCOEUR

LA TENTATION DU SUICIDE POLITIQUE DES QUÉBÉCOIS

Pour une troisième année, la CSN a décerné le prix Pierre-Vadeboncoeur à l'occasion du Salon du livre de Montréal. C'est *Ce peuple qui ne fut jamais souverain*, de Roger et de Jean-François Payette, qui a été retenu par le jury présidé par l'ex-président de la CSN, Gérald Larose.

PAR MICHEL RIOUX

Ce prix souligne la contribution d'un essai publié au Québec dans le domaine politique, économique ou social. En le créant lors de son dernier congrès tenu en mai 2011, la CSN a voulu honorer la mémoire de ce grand syndicaliste et écrivain qu'a été Pierre Vadeboncoeur, qui fut conseiller syndical de 1950 à 1975 et qui, par la suite, a toujours répondu présent quand la centrale a fait appel à sa plume.

Le secrétaire général de la CSN, Jean Lortie, l'a rappelé en remettant la bourse de 5000 \$ aux lauréats, tout en se livrant à une impressionnante rétrospective de l'histoire québécoise. Gérald Larose a souligné que c'est le sous-titre de cet essai qui en éclaire le mieux la véritable portée: *La tentation du suicide politique des Québécois*. « Cette question, cette préoccupation, pour ne pas dire cette angoisse, a été au cœur des réflexions

et des écrits de Pierre Vadeboncoeur tout au long de sa carrière. Cet essai, s'il est marqué au coin d'une lucidité qui pourrait conduire à la désespérance, se termine pourtant sur ces mots: "Nous pouvons espérer", a-t-il dit.

En acceptant le prix, Roger Payette a rappelé avoir relu l'essai de Vadeboncoeur, *L'autorité du peuple*, écrit il y a 50 ans. Ce dernier y écrivait: « Nous manquons de la tradition de vouloir quelque chose (...). Un tel peuple sait mal imposer ses projets, il sait mal rompre avec la condition subalterne dans laquelle il se détériore et se protège tout à la fois. » C'est précisément le fondement de leur essai.

Référendum : l'exception du Québec

Les auteurs rappellent que l'État est un instrument puissant de développement et de progrès. Ils font un plaidoyer rigoureux en

faveur de l'action collective. Ils dressent avec une lucidité qui peut devenir douloureuse l'état des lieux. Aux deux référendums perdus s'ajoute l'échec des Patriotes en 1837. Ce qui amène les Québécoises et les Québécois « à se laisser dominer politiquement par une autre nation, les convainc de remettre la richesse qu'ils produisent en des mains étrangères (...). Cette dépossession se manifeste dans leur renoncement à promouvoir le bien commun et les entraîne à s'illusionner sur les promesses d'un individualisme conformiste, à cultiver la confusion dans leurs choix politiques ».

Mais si tous les Québécois prenaient connaissance d'une statistique livrée par le sociologue Pierre Drouilly dans sa préface, il est fort à parier que bien des choses pourraient changer!

Et que dit cette statistique? Que depuis la Révolution française de 1791, il s'est tenu près de 200 référendums de souveraineté. Or les résultats ont tous été positifs, avec deux exceptions: les référendums québécois de 1980 et de 1995. Ce sont en effet les deux seuls cas relevés depuis 222 ans, où un peuple a répondu non quand il a été appelé à se dire oui à lui-même.

La lecture du livre risque d'en conduire certains à désespérer de ce peuple « toujours embourbé dans son provincialisme réducteur ». Mais la condition première à remplir pour assurer cette nécessaire prise sur le réel, n'est-ce pas d'avoir le courage d'en mesurer la hauteur? Ainsi, en dépit de l'accumulation de faits qui constituent autant d'actes manqués dans notre histoire, force est de constater que l'idée d'indépendance demeure au centre des préoccupations populaires et est toujours vivante, ayant progressé de façon fulgurante depuis 50 ans. ■



Jean-François et Roger Payette

MICHEL GIROUX

INDUSTRIE FORESTIÈRE

QUI PROFITERA DU NOUVEAU DÉPART ?

Malgré les récentes années de misère dans le secteur du bois, un certain espoir semble être revenu pour plusieurs au moment où les mises en chantier poursuivent leur remontée aux États-Unis. C'est dans ce contexte que le gouvernement Marois a convié les différents intervenants à un Rendez-vous de la forêt, auquel la CSN a participé.

PAR **THIERRY LARIVIÈRE**

PHOTO : **JEANNOT LÉVESQUE**

Le gouvernement du Québec a souhaité donner une impulsion supplémentaire à l'ensemble de la filière forestière en annonçant plusieurs mesures d'appui pour un total de 675 M\$ sur trois ans. Le déclin du papier journal engendre en effet la nécessité de trouver de nouveaux débouchés pour ces usines de même qu'une nouvelle utilisation des copeaux produits par les scieries.

Beaucoup d'attention a été portée ces dernières années à la relance de l'industrie forestière tout en préservant la ressource pour les générations futures, mais qu'en est-il des travailleuses et des travailleurs qui œuvrent dans ce secteur ?

« S'il y a une bonification des enveloppes pour la sylviculture, il faut que cela se traduise dans les conditions des sylviculteurs », a déclaré le président Jacques Létourneau devant la première ministre Marois et plus de 200 représentantes et représentants du gouvernement et de la filière du bois au Québec. Le président a par la suite soutenu l'idée d'un décret afin de réaliser cet objectif en établissant une base commune pour tous.

En attendant, les conditions de travail des sylviculteurs et des sylvicultrices continuent d'être déplorables sur plusieurs plans. Ils sont parmi les seuls de la filière à travailler à forfait, à devoir effectuer de longs déplacements sans être payés, à vivre dans des camps pas toujours en bon état, à devoir



composer avec le climat et les moustiques tous les jours, à ne pas disposer de journées de maladie payées malgré la dangerosité du travail et, en plus, à devoir fournir une partie de leur équipement.

Conditions d'une autre époque

Malgré une nouvelle convention en 2012 pour plusieurs sections du Syndicat national de la sylviculture (CSN), les travailleurs ont encore beaucoup de chemin à faire, notamment en

s'assurant de l'application des conventions collectives dans le contexte du nouveau régime forestier. Ce dernier crée en effet une brèche en ce qui concerne les lots attribués aux enchères. Si cette situation perdure, des reculs permanents à leurs conditions de travail sont à prévoir.

Le gouvernement du Québec s'est montré ouvert aux revendications de la CSN. La ministre des Ressources naturelles, Martine Ouellet, a notamment annoncé la création d'un Chantier sur les améliorations à apporter à la mise en œuvre du régime forestier. Ce chantier se penchera à court terme sur les effets du nouveau régime sur les travailleurs ainsi que sur les mécanismes d'attribution des contrats et des appels d'offres. Un premier rapport d'étape est attendu le 28 février prochain et les recommandations finales devraient suivre au printemps 2014. La CSN compte bien assurer un suivi serré dans ce dossier. ■

PRINCIPALES MESURES ANNONCÉES

- 45 M\$ sur trois ans pour la formation, l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre.
- Nouvelles initiatives pour mettre en valeur la ressource bois, comme des ponts et des viaducs ainsi que des édifices publics.
- Quatre projets pilotes de forêt de proximité afin de peaufiner la politique gouvernementale sur cet aspect.
- Budget supplémentaire de 67 M\$ sur trois ans pour la sylviculture, assurant ainsi une plus grande « prévisibilité » des sommes à venir.
- Garanties de prêts pouvant atteindre 120 M\$ sur trois ans afin de faciliter l'accès à l'équipement pour les entrepreneurs forestiers.



NORMAND BLOUIN

Syndicalisation des Couche-Tard Des dépanneurs syndiqués, qu'ossa donne ?

« Travailler dans un dépanneur, c'est la même chose que de travailler dans une *shop*. Là, si tu es syndiqué, ton ancienneté prévaut et les employeurs te respectent. » La détermination des jeunes de Couche-Tard n'aura pas été vaine : près de quatre ans d'efforts plus tard, la première convention collective est signée !

PAR PHILIPPE LECLERC

« **O**n ne fait peut-être pas la même *job*, mais au bout du compte, on donne un service à la clientèle et on aime ça... et on a le droit d'aimer notre emploi ! » affirme d'emblée Anne Cleary, préposée au dépanneur Couche-Tard de Saint-Liboire depuis 2007 et présidente du Syndicat des travailleuses et des travailleurs des Couche-Tard de la Montérégie. Voilà une des premières motivations qui ont poussé des préposé-es de quatre régions du Québec à se tourner vers la CSN pour améliorer leurs conditions de travail et obtenir le respect de leur employeur.

« La critique que j'ai le plus souvent entendue contre notre démarche de syndicalisation est que nous n'avions pas besoin d'un syndicat, que ce sont des *jobs* étudiantes et que si nous n'étions pas heureux, nous n'avions qu'à quitter », poursuit François Desjardins, du dépanneur Couche-Tard de Boisbriand sur Grande Allée, qui occupe son emploi depuis plus de deux ans.

Plutôt que de partir, que de céder à l'arbitraire des patrons et de laisser le modèle Couche-Tard perdurer, ces employé-es ont préféré s'informer pour voir comment un syndicat pourrait changer le cours des choses. Mais savaient-ils réellement, au départ, dans quoi ils s'embarquaient ?

Loi du « petit magasin du coin »

Couche-Tard, « c'est une entreprise qui, de manière militante, est antisyndicale. Elle fait partie du nouveau modèle d'entreprise qui a rompu avec la pacification des rapports industriels autour d'un compromis. C'est le modèle WallMart », fait remarquer le professeur du Département de sociologie de l'UQAM, Éric Pineault. Ce modèle, selon lui, est celui de la « modération salariale » : pour maximiser les profits, d'un point de vue quantitatif, on veut sauver sur les coûts, c'est-à-dire sur les salaires. D'un point de vue qualitatif, on vise la flexibilité-contrainte, soit « une gestion du temps pour empêcher le changement de statut de temps partiel pour

le temps plein, du statut de temporaire pour celui de permanent, en plus de mettre en avant une gestion des qualifications qui est détachée d'une reconnaissance salariale de celles-ci», précise le professeur.

Il est bien révolu, ce temps du « petit magasin du coin » sis à Laval et fondé par Alain Bouchard en 1980, resté pdg de Couche-Tard depuis. L'empire du hibou a étendu ses ailes et s'est doté de plus de 12 500 sites partout dans le monde, avec plus de 80 000 employé-es aux États-Unis, au Canada, au Mexique, en Europe et en Asie. En bref, seule la Japonaise 7Eleven devance encore dans le monde le rapace nocturne, alors que son chiffre d'affaires s'élevait à 35 milliards de dollars en 2013 avec des profits nets annuels de plus de 572 millions.

Résultat ? Alain Bouchard fait en moyenne 400 fois le salaire annuel d'un préposé et 272 fois celui d'un gérant.

Militant entre autres pour une société solidaire, démocratique et juste, la CSN devant la demande des préposés pour de meilleures conditions de travail se devait de leur répondre et de contribuer à rééquilibrer le cours des choses — de surcroît, présenter l'importance du projet syndical devant ce modèle ultra-capitaliste où la valeur de la force de travail des travailleuses et des travailleurs importe peu.

Un bref retour en arrière...

En 2009, quelques employé-es d'une succursale située à Saint-Mathieu-de-Belœil tentèrent de se syndiquer. Couche-Tard, abruptement, ferma le dépanneur. La CSN déposa une plainte à la Commission des relations du travail (CRT), qui se régla par une entente hors cour. L'année suivante, la succursale est rouverte.

La campagne s'est poursuivie avec son lot d'obstructions patronales devant la CRT, de pressions sur les employé-es, dont des menaces de modifications d'horaire, de diminutions d'heures ou encore de suspensions et deux fermetures sauvages. Encouragés par la CSN, ces nouveaux militants résistèrent.

Puis, au printemps 2013, six groupes sont accrédités : Saint-Hubert, Saint-Liboire, Pierrefonds, Victoriaville, Boisbriand et Montréal (boul. Henri-Bourassa Est). Et en octobre 2013, la CSN annonçait avec fierté que la résistance et la détermination des militantes et des militants ont eu raison du



PHOTOS: MICHEL GIROUX

patron : une entente de principe est convenue avec la direction de Couche-Tard portant à la fois sur des conventions collectives pour les quelque 70 travailleuses et travailleurs des six Couche-Tard syndiqués et sur une contrepartie satisfaisante pour les 24 salarié-es des deux Couche-Tard qui, malheureusement, ont été fermés.

Convictions et imagination

Une des grandes innovations de la campagne de syndicalisation fut « l'adoption » de dépanneurs par des militants d'autres syndicats CSN. Comme « parrains », ils se sont engagés à distribuer des tracts régulièrement pour informer les préposés de leurs droits. Couche-Tard a réagi fortement en interdisant aux employé-es de les prendre, mais la distribution connut jusqu'au dénouement un succès fou. Des tactiques, peu utilisées au Québec, de militantisme actionnarial ont été développées. Finalement, des contacts ont été établis en Norvège, entre autres lors d'une visite du secrétaire général de la CSN, Jean Lortie, au printemps 2013, avec le syndicat de Statoil Fuel and Retail pour convenir d'un plan d'action commun.

La première convention collective des travailleuses et des travailleurs de Couche-Tard repose principalement sur quatre volets : santé et sécurité, salaires, organisation du travail ainsi que reconnaissance et vie syndicales. Le respect, ça n'a pas de prix et la CSN, en appuyant cette lutte, a voulu envoyer un message clair aux différents dirigeants du commerce de détail, dont Couche-Tard au premier chef : En 2013, au Québec, faire travailler des gens dans des conditions de travail déplorables, ça relève soit de l'indélicence, soit de l'ignorance ou soit de l'aveuglement volontaire.

À présent, Couche-Tard tente d'étendre ces nouvelles dispositions à l'ensemble des autres succursales non syndiquées. Grâce à leur lutte, la centaine de salarié-es qui ont résisté et se sont tenus debout ont permis à plus de 5000 autres employés d'améliorer leurs conditions de travail. Mais la syndicalisation demeure le meilleur moyen pour assurer sa sécurité d'emploi, comme le fait remarquer François Desjardins. Car malgré la tactique patronale pour contrer la syndicalisation, « les gérants peuvent encore faire ce qu'ils veulent, contrairement aux magasins où il y a des préposés qui sont syndiqués ».

Comme plusieurs salarié-es syndiqués de chez Couche-Tard l'ont rappelé souvent : « On l'a fait pour nous, mais on l'a surtout fait pour ceux qui nous suivront. » ■

Entente chez Rio Tinto Fer et Titane de Sorel-Tracy

Un contrepoids à la rationalisation

PAR FRANÇOIS FORGET

Sauvegarder des emplois menacés par la sous-traitance, protéger le pouvoir d'achat et bonifier certaines conditions de travail, ce n'est pas évident dans un contexte marqué par le ralentissement économique mondial.

C'est ce qu'ont pourtant réussi les 1200 membres du Syndicat des ouvriers du Fer et titane (CSN) en signant une nouvelle

convention collective à la fin octobre, au terme de près de 70 séances de négociation débutées en février

Ce qui est considéré aujourd'hui comme un certain succès sur le plan de la négociation aurait pu facilement dégénérer en raison de l'ampleur des enjeux. En effet, l'entreprise multinationale avait annoncé en début d'année un plan de rationalisation sans précédent de plusieurs milliards de dollars, dont 150 millions uniquement dans ses installations de Sorel-Tracy.

Ainsi, l'usine UGS, une filiale voisine qui produit du dioxyde de titane de qualité supérieure utilisé pour la fabrication de la peinture, a été fermée de mars à juillet, privant une partie de ses 175 employés de leur travail. Puis, au cours de l'été, ce fut l'annonce de la suppression de quelque 250 emplois à Sorel-Tracy, dont une soixantaine détenus par des travailleurs qui étaient déjà mis à pied. Enfin, Rio Tinto avait dans ses plans de recourir à la sous-traitance pour une partie de ses activités jugées « non essentielles » à sa mission première, appelée *core business*.

Pour Jacques Boissonneau, président du syndicat: « Il est clair que l'on n'a pas pu sauver tous les meubles en raison du contexte actuel, qui est marqué par la morosité des marchés. Un contexte dû aussi à certaines décisions d'affaires prises en 2007 par Rio Tinto, dont l'acquisition à fort prix d'Alcan, qui a entraîné une dépréciation de plusieurs milliards de la valeur des actifs de la compagnie et une baisse du niveau de ses activités. Somme toute, nos membres ont jugé à 76,5 % que cette entente était la meilleure dans les circonstances. On peut dire qu'on a réussi notre pari de conclure une entente qui nous permet de rencontrer nos priorités de négociation. »

Gains appréciables

Le contrat sera en vigueur jusqu'en avril 2019. Il prévoit des aménagements touchant l'organisation du travail de même qu'une révision des fonctions et des tâches des salarié-es dans différents départements.

Certaines catégories d'emploi seront ainsi appelées à disparaître en raison du recours à la sous-traitance, sans toutefois entraîner de mises à pied. Fait intéressant: l'employeur ne pourra pas y recourir advenant un conflit de travail.

La convention collective comporte une bonification du programme déjà existant de protection des emplois, notamment une amélioration du supplément additionnel aux prestations d'assurance-emploi qui sera porté à 220 \$ par semaine. À cela s'ajoute le paiement de la prime d'assurance collective pour le personnel visé, soit un montant d'environ 310 \$ par mois, et ce, jusqu'au rappel au travail.

Protection du pouvoir d'achat

Sur le plan pécuniaire, les syndiqué-es ont obtenu des avancées substantielles alors que la masse salariale sera haussée de 35,7 % pour la durée de la convention. Elle pourrait même atteindre 41,9 % si l'inflation était de 2,2 % par année, selon les projections mêmes de l'employeur. Ainsi, les salaires seront haussés de 14 %, auxquels s'appliquera une indexation annuelle établie selon une formule de protection des revenus.

À ces gains s'ajouteront des améliorations au régime de retraite constitué de deux volets. Pour les salariés visés par la portion du régime à cotisation déterminée, dont la part de l'employeur est fixée à 7 %, un montant forfaitaire de 2000 \$ sera versé dans le REER collectif de chacun d'eux, et ce, dès la première année.

Pour celles et ceux concernés par la partie dite hybride du régime, qui comprend un volet à prestations déterminées et un autre, à cotisation déterminée, la part de l'employeur passera de 4,5 à 5 %. Enfin, un bonus de 4000 \$ est versé à chaque salarié à la signature de la convention collective.

Après les annonces de réduction de personnel dans un secteur déjà malmené par une situation économique des plus difficiles, ces gains permettent aux ouvriers d'envisager l'avenir avec plus d'optimisme. ■



PHOTOS: MICHEL GIROUX



Congédiées arbitrairement il y a 33 mois, les 130 travailleuses du CRDITD ont farouchement lutté pour un travail décent. Elles ont atteint leurs objectifs en décembre, obtenant réintégration et indemnités.

Journée mondiale pour le travail décent

Précarité, pauvreté, iniquité

PAR SOPHIE FONTAINE-BÉGIN

À l'occasion de la Journée mondiale pour le travail décent, le 7 octobre dernier, l'Alliance sociale a tenu une journée de réflexion à partir des réalités vécues par les travailleuses et les travailleurs d'ici. Les constats sont éloquentes.

Depuis les 40 dernières années, le Québec a connu une croissance soutenue. Mais au profit de qui? Les intervenantes et les intervenants à cette journée d'échanges ont bien démontré que les plus riches, le 1%, ont accaparé cette richesse créée par les travailleuses et les travailleurs. Car, pour ces derniers, la rémunération hebdomadaire est aujourd'hui inférieure à ce qu'elle était à l'époque, et ce, même si le salaire moyen est plus élevé.

Durant cette période, les petits salariés ont vu leur pouvoir d'achat fondre, le salaire minimum étant en proportion plus élevé en 1975 et la valeur des prestations d'aide sociale n'ayant cessé de diminuer. Ces deux tendances ont eu pour effet de tirer vers le bas les conditions de travail et d'emploi des salarié-es. Une nouvelle catégorie de travailleurs pauvres est donc apparue même si plusieurs occupent un emploi à temps plein. Et, au premier chef, ce sont les femmes qui se retrouvent dans cette situation.

Chez les étudiantes et les étudiants, la situation n'est évidemment pas plus rose. Au

premier cycle universitaire, seulement 25 % d'entre eux se consacrent exclusivement à leurs études. Ceux qui ont un emploi, pour la plupart des *McJobs*, y consacrent en moyenne 19 heures par semaine. Ils tirent près de la moitié de leurs revenus de travail en cours de trimestre et contrairement aux idées reçues, ils travaillent pour assurer leur subsistance et non pour payer leurs loisirs.

Emploi atypique et pauvreté

Au Québec, 38 % de la main-d'œuvre occupe un emploi qui prend souvent la forme d'un travail temporaire ou autonome. Les femmes, les jeunes et les personnes les plus âgées qui ne peuvent aspirer à une retraite décente sont les plus touchés. Dans ces emplois, on compte 36 % de diplômé-es universitaires.

Les travailleurs atypiques touchent une rémunération horaire moins élevée que les salariés à temps complet. Par exemple, les travailleurs indépendants constituent seulement 15 % de la main-d'œuvre, mais ils représentent 40 % des travailleurs pauvres! Ils ne bénéficient pas d'un lien d'emploi stable et ont un faible contrôle sur leur travail (y compris pour les travailleurs indépendants), peu de protections légales et sociales ainsi qu'un faible revenu. Ces transformations déresponsabilisent les employeurs et réduisent leurs coûts de main-d'œuvre.

La réalité des travailleurs migrants

Il y a près de 15 000 travailleurs migrants au Québec. Depuis 2006, le nombre de travailleurs étrangers temporaires a augmenté de 60 %, ce qui fait craindre à certains un nivellement par le bas des conditions de travail. Par exemple, dans le cas des travailleurs saisonniers et des aides familiales, une pression à la baisse s'opère sur les conditions de travail, car à peu près seul le salaire minimum est prévu par la loi. Le temps de travail atteint jusqu'à 60 heures par semaine.

Les défis syndicaux

La syndicalisation représente certes un moyen efficace d'obtenir un travail décent.

Cependant, le renouvellement des formes de lutte est nécessaire, et il est primordial de créer des liens entre les syndicats et les groupes communautaires pour rejoindre les clientèles les plus vulnérables. Il faut impliquer les travailleuses et les travailleurs de manière directe, car ils sont concernés au premier chef en tant qu'artisans de leur propre lutte.

L'an 2014 marquera le 50^e anniversaire du Code du travail, qui est bien peu adapté aux nouveaux statuts d'emploi. Il faut profiter de ce moment pour réfléchir à de nouvelles pistes dans un souci de parité protectrice. ■



LOUISE LEBLANC

Lévis Ça baigne au chantier naval de Davie

Les bonnes nouvelles sont plutôt rares dans le secteur manufacturier au Québec. Les ouvriers du chantier naval Davie, à Lévis, en savent quelque chose. Alors qu'il roulait à plein régime, avec la construction simultanée de trois navires, les travailleurs se sont retrouvés à la rue le 26 février 2010 en raison de la faillite du propriétaire. Le chantier avait aussi fermé ses ateliers deux ans auparavant. Les syndiqués, appuyés par la Fédération de l'industrie manufacturière et le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches, n'ont jamais baissé les bras, de sorte que le travail a repris en février 2013, et aujourd'hui plus de 550 travailleuses et travailleurs sont à l'œuvre. Le 23 octobre, un premier bateau a été baptisé et l'entreprise tente d'obtenir des contrats pour la construction de deux autres. • L.-S.H.

Kronos Canada

Solidarité internationale sans précédent



MICHEL GIROUX

Le 20 novembre dernier, les 320 lock-outés de Kronos Worldwide à Varennes ont accepté à 70,8 % une entente de principe consacrant leur victoire sur la sous-traitance. Ce dénouement a été rendu possible grâce à leur ténacité, mais aussi à l'appui des syndicats du Québec et d'ailleurs. Mise en œuvre par la Fédération de l'industrie manufacturière et la CSN, une campagne de solidarité sans précédent a été menée auprès des syndiqués de Kronos de Belgique, de Norvège, d'Allemagne et des États-Unis pour les inviter à soutenir leurs confrères en conflit. • F.F.

À LA LIBRAIRIE

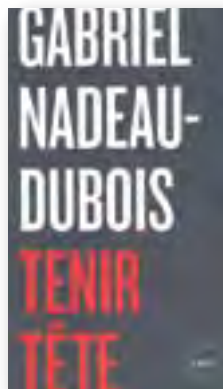
Tenir tête

Gabriel Nadeau-Dubois, Lux Éditeur, 2013, 224 p.

Tenir tête et tenir bon

À la suite de sa démission comme coporte-parole de la CLASSE, Gabriel Nadeau-Dubois (GND) a entrepris l'écriture de *Tenir tête*, paru en octobre. L'ouvrage revient sur les événements de la grève étudiante, source de la plus grande mobilisation sociale qu'ait connue le Québec. L'auteur veut aussi garder vivante cette volonté exprimée par le peuple de réinvestir l'espace politique pour débattre et réaffirmer nos valeurs communes et pouvoir ainsi dire NON à l'arbitraire, à l'abus de pouvoir, au mépris.

Car le propos de cet essai dépasse largement le récit des événements marquants de la lutte étudiante, qui a culminé avec l'adoption du projet de loi 78, à l'aube de l'été 2012. GND, libéré de ses habits de porte-parole, prend la plume pour par-



tager ses réflexions quant aux valeurs à promouvoir pour l'avancement de notre société. Il y aborde certains enjeux de l'heure : la démocratie, la quête de l'« excellence », le mercantilisme à tout vent. Au surplus, il critique les élites pour le traitement réservé à la génération estudiantine durant le conflit : l'expression d'un clivage social et générationnel aura

rarement été aussi marquante.

Au-delà du personnage hypermédiatisé, nous rencontrons un homme brillant, dont la maturité exceptionnelle s'articule en un discours posé et cohérent. Gabriel Nadeau-Dubois démontre que « tenir tête » n'est pas que simple entêtement d'une jeunesse, lorsque la dignité humaine et l'espérance d'une société meilleure sont en jeu. • C.R.

Grève à l'Hôtel des Seigneurs

Les élus municipaux auront-ils tenu parole ?

Au moment de mettre sous presse, les employé-es de l'Hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe, en grève depuis plus d'un an, redoublaient d'efforts en interpellant les élu-es maskoutains pour qu'ils respectent leur parole de geler le zonage afin d'empêcher la transformation de l'hôtel et de son

centre des congrès en condos ou en tour de bureaux. Ils réclamaient aussi que la Ville respecte son engagement d'investir pour se porter acquéreuse du centre des congrès afin d'éviter sa fermeture.

Le 28 octobre 2012, les syndiqués ont déclenché une grève générale illimitée afin

de dénouer l'impasse qui subsiste à la table de négociation en vue de renouveler leur convention collective, échue le 31 juillet 2012. C'est à 85 % qu'ils ont voté cette grève. Les quelque 180 travailleuses et travailleurs de cet hôtel entendent conclure un contrat de travail similaire à celui obtenu par une trentaine d'autres syndicats prenant part à

la négociation coordonnée 2012 du secteur de l'hôtellerie de la CSN.

Les retombées économiques du tourisme d'affaires pour la région s'élèvent annuellement à 20 M\$ et sont en grande partie reliées à l'exploitation de l'hôtel et de son centre des congrès. La menace de fermeture, annoncée en septembre pour le 22 décembre dernier, est donc d'une grossière indécence pour le développement économique et touristique de la région maskoutaine et c'est encore plus vrai pour les employé-es de l'hôtel, dont certains ont consacré une partie de leur vie à transmettre l'amour de leur région et à exercer leur métier avec passion.

La sécurité d'emploi demeure au centre du litige, puisque l'employeur, Silverbirch — un fonds d'investissement basé à Vancouver — refuse de baliser, dans la convention collective, les programmes de service réduit d'entretien des chambres. Son obstination démontre clairement le bien-fondé de cette demande commune relative à la protection des emplois. De plus, l'employeur refuse toujours de garantir aux syndiqué-es la reconnaissance de leur convention collective en cas de vente partielle de l'hôtel à un tiers. • P.L.



MICHEL GIBOUX

BIENVENUE
à LA CSN
421
NOUVEAUX SYNDIQUÉ-ES

Entre le 15 septembre et le 1^{er} décembre, 16 nouveaux syndicats (ou sections) représentant 421 employé-es ont eu la confirmation qu'ils se joignaient à la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

BAS-SAINT-LAURENT

Institutions religieuses de Rimouski
Les salarié-es de l'entretien ménager, les commis à la pharmacie, les techniciennes en diététique et la secrétaire de direction

Centre de crise du Bas-Saint-Laurent
Tous les intervenants et toutes les intervenantes

LAURENTIDES

Coopérative étudiante du collège Lionel-Groulx
Tous les salarié-es

Municipalité de Val-des-Lacs
Tous les salarié-es cols blancs ainsi qu'occasionnels, à l'exception du directeur général

MONTÉRÉGIE

La Voix de l'Est
Toutes les conseillères et tous les conseillers publicitaires ainsi que les représentantes et les représentants internes à la publicité

Ville de Saint-Polycarpe
Tous les salarié-es

CHEP Canada
Tous les salarié-es, à l'exception des vendeurs, des employés de bureau, des superviseurs et assistants superviseurs de l'entrepôt

Centre de la petite enfance (CPE) Au pied de l'échelle
Toutes les personnes responsables d'un service de garde en milieu familial sur le territoire couvert par le bureau coordonnateur Au pied de l'échelle

Salade etcetera inc.
Tous les salarié-es attirés à la maintenance des équipements, à l'exception de ceux affectés à la production, au contrôle de qualité, à la livraison et à la récolte

MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

CPE La Mère l'oie
Tous les salarié-es

Garderie chouchou
Tous les salarié-es, à l'exception de ceux affectés à la conciergerie

Hôtel W Montréal
Tous les stylistes, équipiers style, ambassadeurs d'accueil, serveurs du service en chambre, barmen tini bar, serveurs banquets, équipiers banquets, barmen banquets et les préposé-es à l'entretien technique

Association des réalisatrices et des réalisateurs du Québec (ARRQ)
Tous les salarié-es

QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES

Musée de la nation huronne-wendat
Tous les salarié-es

Centre d'hébergement privé Au pied des monts
Tous les salarié-es

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Ville de Saint-Honoré
Tous les employé-es municipaux cols blancs, à l'exception des brigadiers

Fondée en 1921, la CSN représente plus de 300 000 travailleuses et travailleurs, et ce, tant dans les secteurs privé que public. • A.V.

LES DISPARITÉS DE TRAITEMENT ENCORE BIEN RÉELLES

Profitant de la tournée du Secrétariat à la jeunesse (SAJ), qui s'est déroulée de mai à octobre, le comité des jeunes de la CSN a fait valoir ses préoccupations sur l'épineuse question des disparités de traitement que subissent encore trop souvent les jeunes travailleuses et travailleurs.



Cette tournée de l'organisme gouvernemental est issue de la volonté du gouvernement Marois de créer une nouvelle politique jeunesse. Dans cette première chronique, les membres du comité des jeunes de la CSN font état de cette rencontre.

En 1999, le Québec a décidé d'interdire les clauses dites « orphelin », puisqu'elles permettent une discrimination indirecte en fonction de l'âge. Ce type de clauses prévoit, pour les personnes embauchées après la signature d'une convention collective ou après une date fixée par l'employeur, des conditions de travail désavantageuses en comparaison de celles prévues pour d'autres salarié-es effectuant les mêmes tâches pour un même employeur.

Il n'est pas rare que des employeurs profitent d'une conjoncture défavorable aux travailleurs pour tenter d'obtenir de telles conditions de travail. Au cours des dernières années, ces clauses se sont multipliées dans les régimes de retraite et d'assurance

santé complémentaires. Comme exemple, les membres actifs bénéficient d'un régime de retraite à prestations déterminées et les nouveaux salariés, d'un régime à cotisation déterminée.

Un examen de la situation actuelle nous conduit à penser que l'effort législatif de 1999 a été insuffisant pour éliminer cette pratique discriminatoire, dont les effets se font sentir en particulier sur les revenus présents et futurs des plus jeunes salariés. Selon nous, il est nécessaire de terminer le travail amorcé en 1999. C'est pourquoi nous revendiquons que l'interdiction des disparités de traitement couvre aussi les régimes de retraite et d'assurance santé complémentaires afin qu'elle s'applique sans ambiguïtés.

Les statuts d'emploi

Comme le marché du travail a évolué de manière importante au cours des dernières décennies, nous avons assisté à une modification des formes d'emploi traditionnelles

avec une augmentation impressionnante des emplois atypiques (sur appel, temporaire, etc.), et ce, particulièrement chez les jeunes.

Quelqu'un peut choisir volontairement un emploi atypique, mais personne ne choisit un traitement inférieur à ses collègues. Nous pouvons donc conclure que les jeunes, mais également les femmes et les gens ayant des conditions sociales différentes, sont plus vulnérables à être victimes de disparité de traitement sur la base des statuts d'emploi. Les lois actuelles ne protègent pas ces travailleuses et ces travailleurs atypiques. Il est donc normal de demander des modifications aux législations.

Notons également que les conclusions gouvernementales se font attendre à l'égard de l'encadrement des agences de placement, qui sont la porte d'entrée sur le marché du travail pour bien des jeunes. La consultation avec le SAJ était pour nous une occasion privilégiée de relancer le débat. Nous avons recommandé au gouvernement de légiférer afin d'encadrer ces agences, en portant son attention notamment sur la disparité de traitement qui existe entre les salariés d'agence et ceux des entreprises clientes. Nous lui avons également demandé de procéder à une modification de la Loi sur les normes du travail en prenant en considération les nouvelles réalités du marché du travail. ■

Salaires, horaires, griefs

Des données du ministère du Travail, à partir de l'étude de 6746 conventions collectives, démontrent que près de 20 % des syndiqué-es visés par celles-ci, soit 78 352 salarié-es, subissent des clauses discriminatoires. Parmi les plus souvent recensées, notons les horaires de travail, un salaire d'entrée moindre et la procédure de griefs.

NÉGOCIATION

LA BONNE FOI ET SON CONTRAIRE

Deux critères juridiques déterminent la conduite des parties à la table de négociation : elles doivent entamer des négociations collectives de bonne foi et faire tout effort raisonnable pour conclure une convention collective. Il n'est pas toujours simple de démontrer le contraire.

Depuis le début de la révolution industrielle, les travailleuses et les travailleurs ont cherché à s'associer dans le but de négocier leurs conditions de travail. La négociation collective est la pierre angulaire du Code du travail. Une fois donné l'avis de négociation suivant l'article 53 du Code, les négociations doivent commencer et se poursuivre avec diligence et de bonne foi.

C'est la Cour suprême du Canada, dans l'arrêt *Royal Oak Mines Inc.*, [1996] 1 R.C.S. 369, qui a cristallisé son interprétation, une affaire relevant du fédéral.

Les comportements à la table

On reconnaît la bonne foi entre autres aux efforts déployés pour parvenir à un accord, au fait de mener des négociations véritables et constructives, d'éviter des retards injustifiés dans la négociation et de respecter réciproquement les engagements pris et les résultats obtenus grâce à des négociations de bonne foi¹.

Cette obligation n'impose pas le contenu ni un certain résultat des négociations. Elle vise à réunir les parties autour de la table pour discuter : il faut maintenir des rencontres et consacrer du temps à la négociation. L'absence de toute rencontre ou le refus d'y assister constitue un manquement à cette obligation. Ne pas s'engager à consacrer le temps et la préparation nécessaires pour tenter de conclure une entente équivaut à ne pas fournir des efforts raisonnables.



Un vrai dialogue

Les parties ont l'obligation d'établir un véritable dialogue : elles doivent être disposées à échanger et à expliquer leurs positions. Dans certains cas, l'échange de la documentation pertinente peut s'avérer nécessaire. Néanmoins, les parties ne sont pas tenues à des efforts illimités. Elles peuvent atteindre un point où la poursuite des discussions serait vaine. Dans ce cas, la décision de mettre un terme aux négociations ou d'adopter l'attitude « à prendre ou à laisser » ne serait probablement pas illégale. L'impasse peut parfois survenir, donnant ainsi ouverture à une demande d'ordonnance de vote par l'employeur, suivant l'article 58.2 du Code. Par contre, l'attitude « à prendre ou à laisser » ou « l'offre finale et globale » qui survient en début de négociation peut conduire à une conclusion de mauvaise foi.

Elle n'empêche pas non plus la « négociation serrée ». Les parties restent libres de choisir une « ligne dure dans l'espoir de pouvoir forcer l'autre partie à accepter les conditions qui lui sont offertes ».

L'obligation de négocier de bonne foi ne s'étend pas au contrôle du contenu des pro-

positions, une affaire qui relève du rapport de force. Toutefois, si une partie manifeste de l'hostilité envers le processus de négociation ou si elle cherche à éviter de conclure une convention collective, ce comportement devient illégal. Si les propositions et les positions qu'une partie présente sont inflexibles et intransigeantes au point de mettre en péril l'existence même de la négociation collective, on dira alors qu'il s'agit d'une « négociation de façade ».

L'obligation de négocier de bonne foi porte sur toutes les conditions de travail à moins que leur objet soit contraire à la loi et que leur inclusion dans une convention collective soit interdite. Toutefois, le refus de discuter d'une question périphérique peut ne pas constituer de la mauvaise foi.

Bref, la négociation collective est une affaire fort complexe. Elle l'est pour les parties à la table des négociations et elle l'est aussi lorsqu'il s'agit de démontrer la mauvaise foi de l'une ou l'autre des parties devant la Commission des relations du travail. ■

1. B. Gernigon, A. Odero et H. Guido, « Les principes de l'OIT sur la négociation collective », *Revue internationale du travail*, vol. 139, mars 2000.

LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES DES CONDITIONS À CHANGER



Tendinite, bursite, lombalgie, tension à la nuque, syndrome du canal carpien et épicondylite, ça vous dit quelque chose ?

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) affectent les muscles, les tendons et les nerfs des membres supérieurs et inférieurs, de même que la colonne vertébrale. Il y a fort à parier que vous, ou quelqu'un de votre entourage, en avez souffert ou en souffriez un jour.

En effet, selon une enquête réalisée au Québec, près de « 2 244 000 travailleuses et travailleurs, soit 62,9 % [de la population active], ressentent des douleurs musculo-squelettiques qui les ont dérangés durant leurs activités de temps en temps, souvent ou tout le temps au cours des 12 [derniers] mois¹ ». C'est beaucoup de monde! Il y aurait plus de 732 000 travailleuses et travailleurs,

et davantage de femmes que d'hommes, dont les troubles seraient tributaires de leur emploi principal et qui ressentent des douleurs souvent, voire tout le temps. Ça fait beaucoup de gens qui souffrent!

Pourtant, on peut agir pour prévenir les TMS, car ils sont directement liés aux conditions de travail. Les gestes répétitifs, les postures statiques, les contraintes de temps, les cadences imposées et de mauvais outils de travail sont des facteurs de risques sur lesquels nous pouvons avoir de l'emprise. Tout comme nous pouvons agir sur les facteurs aggravants que sont le froid, les vibrations ou encore les risques psychosociaux.

Agir pour changer les choses

Toutes stratégies de lutte exigent d'abord de bien connaître l'ennemi. Ainsi, un examen des déclarations de lésions professionnelles, les réclamations d'assurances, les absences pour cause de maladie et les plaintes ou les

douleurs exprimées par les travailleuses et les travailleurs eux-mêmes vont permettre de mieux connaître la situation qui prévaut dans votre milieu de travail. Il s'agit de mieux connaître pour mieux agir.

Agir, c'est d'abord rappeler à l'employeur ses responsabilités en commençant par celle de « prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur ». Si ce n'est pas suffisant, rappelons-lui son devoir de « s'assurer que les établissements sur lesquels il a autorité sont équipés et aménagés de façon à assurer la protection du travailleur ». Et s'il faut insister davantage, peut-être devrez-vous lui apprendre qu'il doit « s'assurer que l'organisation du travail et les méthodes et techniques utilisées pour l'accomplir sont sécuritaires et ne portent pas atteinte à la santé du travailleur ». Ce n'est pas le travailleur qui le dit ni le syndicat. C'est la loi!

Agir, c'est aussi poser des gestes pour améliorer le quotidien. C'est revoir l'aménagement des postes de travail, changer les outils ou accepter de modifier nos façons de faire. Agir, c'est parfois repenser l'organisation du travail. C'est informer et sensibiliser les gens sur la nécessité des changements afin d'améliorer la qualité de vie de ceux qui sont aux prises avec les TMS. Or, tout cela, c'est aussi la responsabilité du syndicat. Si des professionnel·les peuvent nous aider dans ces démarches, c'est d'abord à nous de les amorcer. Les TMS ne sont pas une fatalité, nous pouvons agir². ■

1. Susan Stock, Amélie Funes, Alain Delisle, Marie St-Vincent, Alice Turcot, Karen Messing (2011). « Troubles musculo-squelettiques » dans *Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi, de santé et de sécurité du travail (EQCOTESST)*, Québec, Institut national de santé publique du Québec et Institut de la statistique du Québec – Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail, Chapitre 7.

2. Pour en apprendre davantage, nous vous invitons à consulter le portail de formation en santé et en sécurité du travail de la CSN: <http://formationsst.csn.qc.ca/troubles-musculosquelettiques>.

AGENCE QUÉBÉCOISE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE LE VENT TOURNERA-T-IL ?

Les organismes de coopération internationale se font mener la vie dure au Canada par les politiques des conservateurs. Les choses s'amélioreront-elles au Québec avec l'arrivée de l'AQSI ?

Le gouvernement du Québec annonçait au printemps dernier la création d'un comité de réflexion pour la création d'une Agence québécoise de solidarité internationale (AQSI). Il dispose déjà d'un budget pour soutenir des projets de coopération. Il a d'ailleurs renouvelé, en juin, son appui à un projet de la CSN au Honduras et au Nicaragua. Évidemment, les ressources de l'AQSI devront être supérieures à l'enveloppe québécoise actuelle. Mais fondamentalement, c'est la vision politique de l'aide publique au développement qui est en jeu.

La dissolution de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), au printemps dernier, est le dernier volet d'une série de réformes qui ont transformé radicalement l'univers de la coopération canadienne. Les acteurs et le modèle de développement sont au cœur de la réforme. Longtemps partenaires de l'ACDI, les ONG et les syndicats avaient l'habitude de lui présenter des propositions afin de développer des projets qu'ils élaboraient avec leurs partenaires en vue de la défense des droits, de l'autonomie des communautés dans la lutte à la pauvreté, etc.

Désormais, le gouvernement procède par appel d'offres, en définissant depuis Ottawa les priorités de développement. Du moins en théorie, car aucun appel d'offres n'a été lancé depuis deux ans. Les organisations qui critiquent les politiques du gouvernement Harper n'ont eu accès à aucun financement de l'ACDI depuis 2011. Plusieurs d'entre elles se trouvent d'ailleurs dans une situation précaire. La CSN, qui compte d'ailleurs quelques syndicats dans les ONG québécoises, est extrêmement préoccupée par la situation qui se traduit en pertes d'emplois, en perte d'expertise, en une augmentation du stress et de la surcharge de travail.



Formé par le gouvernement du Québec, le comité de réflexion pour la création d'une Agence québécoise de solidarité internationale a donné son appui à un projet de la CSN visant la syndicalisation des travailleuses dans les manufactures au Honduras et au Nicaragua.

Église et privé

Ce sont les organisations religieuses faisant la promotion de la foi, de même que les acteurs liés aux entreprises privées qui prennent la relève. D'ailleurs, il ne s'agit pas d'une tendance isolée. Dans le contexte actuel marqué par des politiques d'austérité, les budgets à la coopération sont sabrés, même dans les pays qui ont mieux résisté à la crise, comme le Canada. Les acteurs du secteur privé, désireux d'ouvrir de nouveaux marchés, ont une présence de plus en plus structurée dans les forums internationaux où l'on débat actuellement de ce qui pourrait remplacer les Objectifs du millénaire pour le développement, qui arriveront à échéance en 2015. Ils font valoir l'expertise et l'efficacité du secteur privé, notamment pour des projets de PPP visant l'essor des services publics dans les pays en développement. Désormais, le discours selon lequel la lutte à la pauvreté passe avant tout par le développement économique rallie de plus en plus d'adeptes.

Évidemment, une telle approche offre très peu d'espace pour la défense des droits et le

renforcement des organisations de la société civile dans les pays bénéficiaires, des besoins pourtant réels et à la base de l'approche de la solidarité syndicale internationale. La CSN, la CSQ et la FTQ ont défini leur vision d'une telle AQSI dans un avis déposé en juin dernier. C'est pour appuyer cette direction et faire valoir l'importance de la solidarité syndicale internationale que la CSN a participé à une mission du gouvernement du Québec en Afrique, en septembre dernier. Avec la CSQ et la FTQ, la CSN a organisé des rencontres avec les syndicats africains, le ministre Lisée et son équipe afin de les informer sur la réalité dans laquelle œuvre la majorité des travailleuses et des travailleurs dans le secteur informel: absence de protection sociale, salaires en dessous du seuil de la pauvreté, déficit sévère d'accès à l'éducation et à la santé, enjeux de santé et de sécurité au travail, etc.

Un projet de loi devrait être déposé tôt en 2014. Il faut espérer que le Québec se démarque de la tendance de plus en plus dominante et propose une approche authentique de solidarité internationale. ■

Histoire



MICHEL GIROUX

Dominique PESCHARD

L'auteur est président de la Ligue des droits et libertés depuis 2007. En plus d'être membre du comité de coordination et l'un des porte-parole de la coalition Pas de démocratie sans voix, il participe activement à la Coalition des droits des peuples autochtones. Il est également vice-président de la Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles.

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME A 65 ANS

LIBERTÉ, ÉGALITÉ ET SOLIDARITÉ

Lors du conseil confédéral de décembre, la CSN a tenu à souligner le 65^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, un document majeur qui continue toutefois d'être bafoué un peu partout sur la planète.

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1948. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les Nations unies y affirmaient leur engagement envers un monde où les droits de chacun de vivre en paix et dans la dignité seraient assurés.

Il s'agit du premier texte international à avoir énoncé l'ensemble des droits inaliénables — civils, politiques, économiques, sociaux et culturels — dont devaient jouir tous les êtres humains.

La Déclaration était un énoncé de principe et on savait qu'il serait nécessaire ensuite d'élaborer un pacte international qui viendrait préciser les obligations que les droits de la personne imposent aux États. Cependant, dans le contexte de la Guerre froide, plusieurs pays occidentaux, les États-Unis en tête, soutiendront que les droits économiques, sociaux et culturels ne sont pas justiciables et ne peuvent être inclus dans un pacte. Le bloc de l'Est maintiendra pour sa part que

les droits civils et politiques ne peuvent se réaliser dans un contexte où l'on n'a pas les moyens d'assurer les droits économiques, sociaux et culturels.

Ces différences de point de vue n'ayant pu mener à un compromis, l'Assemblée générale des Nations unies a finalement résolu de procéder à l'élaboration de deux pactes qui furent adoptés en 1966. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques reconnaît le droit à la vie, à la liberté, à la sécurité, à la liberté de croyance, à la liberté d'expression, le droit de réunion pacifique, les droits judiciaires (ex. : présomption d'innocence, droit à un avocat), l'interdiction de la torture et de l'esclavage, etc. Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels reconnaît, lui, le droit au travail, à des conditions de travail justes et favorables, le droit de s'affilier à un syndicat, le droit à la santé, à l'éducation, à la sécurité sociale, à la famille, à un revenu suffisant, etc.

Ce n'est qu'en 1993, avec la conférence de Vienne, que l'on reviendra véritablement aux principes d'indivisibilité et d'interdépendance des droits de l'homme. Cela signifie que ceux-ci doivent être considérés comme un tout indivisible, que la réalisation de l'un de ces droits renforce la réalisation des autres droits, alors que la violation de l'un d'eux constitue un obstacle à la réalisation d'autres droits. Toute hiérarchisation des droits, la « primauté » de l'un ou de l'autre, est incompatible avec l'indivisibilité et l'interdépendance des droits de la personne.



ARCHIVES CSN

Ainsi, le droit à l'éducation permet de renforcer l'exercice de la liberté d'expression. La réalisation du droit au logement favorise la réalisation du droit à la santé. Que vaudrait le droit de vote sans la liberté d'expression et le droit à l'information? Que signifie le droit à la vie si l'on souffre de malnutrition? Le droit à la vie et le droit à l'alimentation imposent que l'État assure également le droit à un revenu suffisant.

Qu'en est-il au Canada et au Québec ?

Le Canada a ratifié les pactes sur les droits civils et politiques ainsi que sur les droits économiques, sociaux et culturels, et le Québec a accepté d'y être lié par décret en 1976. Nos gouvernements se sont donc engagés à respecter tous les droits contenus dans la Charte internationale des droits de l'homme¹. Ils ont une obligation légale de les respecter, de les protéger et de les mettre en œuvre dans



2

BENOÎT AUBRY



3

ALAIN CHACON

1. En 1952, les employés de la compagnie associated textile sont en grève.
2. Manifestation étudiante du 22 mars 2012.
3. Marche du Mouvement Québec français, en 1989.
4. En 1984, le docteur Henri Morgentaler est acquitté par un jury de l'Ontario en même temps que deux autres médecins sur des accusations d'avortement.



4

PIERRE ROUSSEL

le droit interne. Ils sont d'ailleurs tenus de rendre des comptes devant les instances internationales qui ont été créées à cette fin.

Selon les pactes, l'État doit assurer à toute personne la possibilité de s'adresser à la justice dans le cas où ses droits ne seraient pas respectés. D'où l'importance capitale de l'adoption de mesures législatives appropriées et de voies de recours judiciaires indiquant que tous les droits ont la même valeur juridique, y compris les droits économiques, sociaux et culturels, offrant ainsi aux personnes lésées des recours pour obtenir réparation.

La Charte canadienne des droits et libertés ne fait aucune mention des droits économiques, sociaux et culturels. La Charte des droits et libertés de la personne du Québec,

reconnait certains droits économiques, sociaux et culturels, mais n'accorde pas à ces derniers la même valeur juridique qu'aux droits civils et politiques. En effet, les dispositions de la Charte québécoise qui portent sur les droits économiques, sociaux et culturels n'ont pas préséance sur les autres lois. Ainsi, l'article 45 de la Charte stipule que toute personne a droit « à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales [...] susceptibles de lui assurer un niveau de vie décent », ceci dans les limites prévues par la loi. C'est donc la loi sur « l'aide sociale » qui limite la portée du droit à un revenu « décent », alors que c'est le contenu de cette loi qui devrait plutôt être assujéti au respect de ce droit, tel que le prévoit le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Le Canada et le Québec ne respectent pas leurs engagements sur le plan international. D'ailleurs, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU a servi des condamnations à l'endroit du Canada et du Québec, et ce, coup sur coup, en 1993, 1998 et 2006.

À la non-reconnaissance des droits économiques, sociaux et culturels, qui se traduit par des reculs dans les conditions de vie et un accroissement des inégalités sociales et des exclus, il faut ajouter les reculs sans précédent qui ont marqué, dans les dernières années, les

droits civils et politiques pourtant bel et bien inscrits dans les chartes canadienne et québécoise. À la faveur des attentats de septembre 2001, la redéfinition du rôle de l'État, axé sur la sécurité plutôt que sur la protection et la réalisation des droits de l'homme, a mené à l'adoption de lois et de mesures d'exception qui écartent la présomption d'innocence et permettent aux gouvernements d'espionner leur population, de priver des individus de leur liberté sur la base de preuves secrètes.

Changer l'ordre économique, social et politique

Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet. (DUDH, article 28)

La Ligue des droits et libertés croit qu'on ne peut pas se contenter de constater les nombreuses violations de droits et de les dénoncer. L'égalité et la dignité de chaque être humain proclamées par la Déclaration universelle des droits de l'homme ne peuvent être réalisées que dans une société fondée sur la justice, la liberté, l'égalité et la solidarité, une société qui reconnaît à tous, sans égard au statut, tous les droits de la Charte universelle des droits.

Nous devons nous opposer à une stratégie de sortie de crise qui se ferait uniquement au profit des possédants et qui viserait à instaurer une version réformée du système d'exploitation en vigueur. La faillite de ce système nous fournit l'opportunité de revendiquer une organisation sociale, politique et économique qui permet la réalisation d'une société fondée sur les idéaux de la Déclaration universelle. ■

1. La Charte internationale des droits de l'homme est composée de la DUDH et des deux pactes internationaux.

csn. qc.ca

LES NOUVELLES

de la CSN, de ses syndicats
et de ses organisations affiliés,
les luttes, les mémoires et
les interventions

SES PUBLICATIONS,

dont *Perspectives CSN*
et *Webdo Info*

SUIVEZ-NOUS

facebook.com/lacsn
twitter.com/lacsn
vimeo.com/lacsn

